

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE PARIS



CXXIX^e ANNEE. - N° 37

MARDI 11 MAI 2010

BULLETIN DEPARTEMENTAL OFFICIEL DU DEPARTEMENT DE PARIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

ISSN 0152 0377

SOMMAIRE DU 11 MAI 2010

	Pages
MAIRIES D'ARRONDISSEMENT	
Mairie du 14^e arrondissement. — Remplacement d'une Conseillère, démissionnaire le 3 mai 2010.....	1086
CONSEIL DE PARIS	
Nouvelle composition des groupes politiques du Conseil de Paris.....	1086
VILLE DE PARIS	
Fixation de la composition du jury du Grand Prix de la Baguette de tradition française de la Ville de Paris (Arrêté du 19 mars 2010).....	1088
Résultat du Grand Prix de la Baguette de tradition française de la Ville de Paris, pour l'année 2010 (Arrêté du 2 avril 2010).....	1088
Délégation de la signature du Maire de Paris (Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé) (Arrêté du 3 mai 2010).....	1089
Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 1/2010-047 abrogeant l'arrêté municipal n° STV 1/2010-013 du 15 février 2010 et instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique rue des Deux Ponts, à Paris 4 ^e (Arrêté du 30 avril 2010).....	1092
Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 1/2010-050 instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique rue de Bellefond, à Paris 9 ^e (Arrêté du 5 mai 2010).....	1092
Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 1/2010-051 instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique rue Laferrière, à Paris 9 ^e (Arrêté du 5 mai 2010).....	1093

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 6/2010-077 instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique rue de Cambrai, à Paris 19^e (Arrêté du 23 avril 2010)..... 1093

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 7/2010-005 réglementant, à titre provisoire, la circulation générale et le stationnement dans la rue des Haies, à Paris 20^e (Arrêté du 4 mai 2010)..... 1093

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 7/2010-006 instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique rue de la Plaine, à Paris 20^e (Arrêté du 4 mai 2010)..... 1094

Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s autorisé(e)s à participer aux épreuves orales d'admission du concours interne pour l'accès au corps des adjoints d'animation et d'action sportive de la Commune de Paris, dans la spécialité activités périscolaires, ouvert à partir du 8 mars 2010, pour quinze postes..... 1094

Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s autorisé(e)s à participer aux épreuves orales d'admission du concours externe pour l'accès au corps des adjoints d'animation et d'action sportive de la Commune de Paris, dans la spécialité activités périscolaires, ouvert à partir du 8 mars 2010, pour quinze postes..... 1095

DEPARTEMENT DE PARIS

Autorisation donnée à l'Association Familiale Catholique de Saint-Honoré d'Eylau pour le fonctionnement d'un établissement d'accueil collectif, non permanent, type halte-garderie, situé 69, rue Boissière, à Paris 16^e (Arrêté du 27 avril 2010)..... 1095

Autorisation donnée à la S.A.R.L. « AD VENTURE » pour le fonctionnement d'un établissement d'accueil collectif, non permanent, type multi-accueil situé 75, rue Bayen, à Paris 17^e (Arrêté du 27 avril 2010)..... 1096

Autorisation donnée à l'Association « ABC Puériculture » pour le fonctionnement d'un établissement d'accueil collectif, non permanent, type crèche collective, dénommé « Grand'Ours » situé 5, impasse du Gué, à Paris 18^e (Arrêté du 27 avril 2010)..... 1096

Autorisation donnée à la Ville de Paris pour le fonctionnement d'un établissement d'accueil collectif, non permanent, type crèche collective situé 28, rue de Tanger, à Paris 19^e (Arrêté du 27 avril 2010)..... 1096

Autorisation donnée à la Ville de Paris pour le fonctionnement d'un établissement d'accueil collectif, non permanent, type crèche collective situé 211, rue Gambetta, à Paris 20^e (Arrêté du 27 avril 2010)..... 1097

Délégation de la signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général (Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé) (Arrêté du 3 mai 2010)..... 1097

AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS ORGANISMES DIVERS

Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Arrêté n° 2010-0608 portant ouverture d'un concours sur titres, complété d'épreuves, pour le recrutement d'un adjoint technique de 1^{re} classe — spécialité maçon (Arrêté du 3 mai 2010)..... 1104

Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Arrêté n° 2010-0609 portant ouverture d'un concours sur titres, complété d'épreuves, pour le recrutement d'adjoints techniques de 1^{re} classe — spécialité lingère (Arrêté du 3 mai 2010)..... 1104

Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Arrêté n° 2010-0610 portant ouverture d'un concours interne sur épreuve pour le recrutement de conseillers socio-éducatifs (Arrêté du 4 mai 2010)..... 1105

COMMUNICATIONS DIVERSES

Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour l'accès au corps des adjoints techniques de la Commune de Paris (F/H) — grade d'adjoint technique principal de 2^e classe — spécialité plombier. — Rappel..... 1105

Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour l'accès au corps des adjoints techniques de la Commune de Paris (F/H) — grade d'adjoint technique principal de 2^e classe — spécialité menuisier. — Dernier rappel..... 1106

Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour l'accès au corps des adjoints techniques de la Commune de Paris (F/H) — grade d'adjoint technique principal de 2^e classe — spécialité maintenance des bâtiments. — Rappel..... 1106

Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture de deux concours pour l'accès au corps des bibliothécaires adjoints spécialisés (F/H) de la Commune de Paris. — Rappel..... 1106

Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture d'un concours public sur titres pour l'accès au corps des puéricultrices (F/H) de la Commune de Paris. — Rappel..... 1107

POSTES A POURVOIR

Secrétariat Général de la Ville de Paris. — Avis de vacance de deux postes d'agent de catégorie A (F/H) 1107

Direction de la Prévention et de la Protection. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H) 1108

Secrétariat Général de la Ville de Paris. — Avis de vacance d'un poste d'attaché principal d'administrations parisiennes (F/H)..... 1108

Direction de la Prévention et de la Protection. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes (F/H) 1108

Direction des Ressources Humaines. — Avis de vacance de deux postes d'attaché d'administrations parisiennes (F/H) 1108

MAIRIES D'ARRONDISSEMENT

Mairie du 14^e arrondissement. — Remplacement d'une Conseillère, démissionnaire le 3 mai 2010.

A la suite de la démission de Mme Elisabeth MASUREL, devenue Conseillère du 14^e arrondissement, le 8 avril 2010, dont réception fut accusée par M. le Maire du 14^e arrondissement, le 3 mai 2010, et en application de l'article L. 272-6 du Code électoral :

— M. Hervé de la MOISSONNIERE devient Conseiller du 14^e arrondissement, à compter de cette même date.

CONSEIL DE PARIS

Nouvelle composition des groupes politiques du Conseil de Paris.

Socialiste, radical de gauche et apparentés : 77

Président : Jean-Pierre CAFFET.

— Pierre AIDENBAUM
— Gilles ALAYRAC
— Daniel ASSOULINE
— David ASSOULINE
— Marinette BACHE
— Julien BARGETON
— Marie-Annick BARTHE
— Yamina BENGUIGUI
— Dominique BERTINOTTI
— Patrick BLOCHE
— Michèle BLUMENTHAL
— Pascale BOISTARD
— Hamou BOUAKKAZ
— Claudine BOUYGUES
— Jacques BRAVO
— Jean-Bernard BROS
— Colombe BROSSEL
— Jean-Pierre CAFFET
— Frédérique CALANDRA
— Liliane CAPELLE
— Gauthier CARON-THIBAUT
— Sandrine CHARNOZ
— Pascal CHERKI
— Odette CHRISTIENNE
— Lyne COHEN-SOLAL
— Jérôme COUMET
— François DAGNAUD
— Seybah DAGOMA
— Claude DARGENT

— Virginie DASPET
 — Bertrand DELANOË
 — Philippe DUCLOUX
 — Myriam EL KHOMRI
 — Maïté ERRECART
 — Rémi FERAUD
 — Léa FILOCHE
 — Mireille FLAM
 — Isabelle GACHET
 — Bernard GAUDILLERE
 — Christophe GIRARD
 — Laurence GOLDGRAB
 — Didier GUILLOT
 — Anne HIDALGO
 — Halima JEMNI
 — Bruno JULLIARD
 — Patrick KLUGMAN
 — Marie-Pierre de La GONTRIE
 — Fatima LALEM
 — Anne-Christine LANG
 — Jean-Marie LE GUEN
 — Anne LE STRAT
 — Annick LEPETIT
 — Romain LEVY
 — Roger MADEC
 — Jean-Yves MANO
 — Daniel MARCOVITCH
 — Etienne MERCIER
 — Jean-Louis MISSIKA
 — Philippe MOINE
 — Camille MONTACIÉ
 — Annick OLIVIER
 — Mao PENINO
 — Frédérique PIGEON
 — Olivia POLSKI
 — Danièle POURTAUD
 — Firmine RICHARD
 — Hermano SANCHES RUIVO
 — Christian SAUTTER
 — Pierre SCHAPIRA
 — Gisèle STIEVENARD
 — Karen TAIEB
 — Philippe TORRETON
 — Olga TROSTIANSKY
 — Daniel VAILLANT
 — François VAUGLIN
 — Pauline VERON
 — Sylvie WIEVIORKA.

Communiste et élus du parti de gauche : 10

Président : Ian BROSSAT.

— Aline ARROUZE
 — Emmanuelle BECKER
 — Hélène BIDARD
 — Ian BROSSAT
 — Alexis CORBIERE
 — Alain LHOSTIS

— Pierre MANSAT
 — Danielle SIMONNET
 — Catherine VIEU-CHARIER
 — Jean VUILLERMOZ.

Les Verts : 9

Présidents : Sylvain GAREL — Danielle FOURNIER.

— Denis BAUPIN
 — Jacques BOUTAULT
 — Yves CONTASSOT
 — Véronique DUBARRY
 — René DUTREY
 — Danielle FOURNIER
 — Sylvain GAREL
 — Fabienne GIBOUDEAUX
 — Christophe NAJDOVSKI.

U.M.P.P.A. : 51

Président : Jean-François LAMOUR.

— Gérard D'ABOVILLE
 — David ALPHAND
 — Pierre AURIACOMBE
 — Marie-Chantal BACH
 — Hervé BÉNESSIANO
 — Jean-Didier BERTHAULT
 — Florence BERTHOUT
 — Céline BOULAY-ESPERONNIER
 — Pierre-Yves BOURNAZEL
 — Delphine BURKLI
 — Marie-Claire CARRERE-GEE
 — Pierre CHARON
 — Joëlle CHERIOUX de SOULTRAIT
 — Claire de CLERMONT-TONNERRE
 — Thierry COUDERT
 — Daniel-Georges COURTOIS
 — Rachida DATI
 — Emmanuelle DAUVERGNE
 — Bernard DEBRÉ
 — Roxane DECORTE
 — Alain DESTREM
 — Laurence DOUVIN
 — Laurence DREYFUSS
 — Catherine DUMAS
 — Michel DUMONT
 — Pierre GABORIAU
 — Jean-Jacques GIANNESINI
 — Danièle GIAZZI
 — Claude GOASGUEN
 — Philippe GOUJON
 — Marie-Laure HAREL
 — Valérie HOFFENBERG
 — Brigitte KUSTER
 — Christine LAGARDE
 — Jean-François LAMOUR
 — François LEBEL

- Jean-Pierre LECOQ
- Jean-François LEGARET
- Pierre LELLOUCHE
- Hélène MACÉ de LEPINAY
- Jean-Baptiste MENGUY
- Martine MERIGOT de TREIGNY
- Martine NAMY-CAULIER
- Anne-Constance ONGHENA
- Françoise de PANAFIEU
- Géraldine POIRAUT-GAUVIN
- Vincent ROGER
- Richard STEIN
- Jean TIBERI
- Claude-Annick TISSOT
- Patrick TRÉMEGE.

Centre et indépendants : 12

Président : Yves POZZO DI BORGIO.

- Lynda ASMANI
- Geneviève BERTRAND
- Catherine BRUNO
- Jean-Marie CAVADA
- Edith CUIGNACHE-GALLOIS
- Jérôme DUBUS
- Fabienne GASNIER
- Eric HELARD
- Valérie SACHS
- Christian SAINT-ETIENNE
- Anne TACHENE
- Yves POZZO DI BORGIO.

Elus non inscrits : 4

- Michel CHARZAT
- Katia LOPEZ
- Jean-François MARTINS
- Georges SARRE.

VILLE DE PARIS

Fixation de la composition du jury du Grand Prix de la Baguette de tradition française de la Ville de Paris.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil de Paris en date du 24 janvier 1994 relative à la création du Grand Prix de la Baguette de tradition française de la Ville de Paris ;

Arrête :

Article premier. — Le jury du Grand Prix de la Baguette de tradition française de la Ville de Paris, se réunissant le lundi 22 mars 2010 à la Chambre Professionnelle des Artisans Boulangers Pâtisseries — 7, quai d'Anjou, 75004 Paris, est composé des membres ou de leurs représentants dont les noms suivent :

— Présidente du jury : Mme Lyne COHEN-SOLAL, Adjointe au Maire de Paris chargée du Commerce, de l'Artisanat, des Professions Indépendantes et des Métiers d'Art,

— Jacques MABILLE, Président de la Chambre Professionnelle des Artisans Boulangers,

— Franck TOMBAREL, lauréat du Grand Prix de la Baguette de tradition française 2009,

— Thierry MICHAUD, représentant le Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat,

— Ghislaine ARABIAN, restauratrice,

— Stephen CLARKE, écrivain,

— Yannick SCHUPP, boulanger pâtissier à Strasbourg,

— Jean-Yves LAURANGUER, chef cuisinier au Fouquet's,

— Marine BIDAUD, représentant Alexandre CAMMAS, le Fooding,

— Jacques HENRI-ROBERT, membre de l'Académie Culinaire de France,

— Benjamin TURQUIER, 2^e du Grand Prix de la Baguette de tradition française 2009,

— et les personnes tirées au sort sur @paris.fr : Gemma CASPANI, Kevin MARZOLF, Yang ZHOU, Phyllis FLICK, Ondine DISPAGNE.

Fait à Paris, le 19 mars 2010

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*Le Directeur du Développement Economique,
de l'Emploi et de l'Enseignement Supérieur*

Laurent MENARD

Résultat du Grand Prix de la Baguette de tradition française de la Ville de Paris, pour l'année 2010.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales en sa partie législative ;

Vu le Code des communes en sa partie réglementaire ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 24 janvier 1994 relative à la création du Grand Prix de la Baguette de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté du 24 février 2010 portant règlement du Grand Prix de la Baguette de tradition française de la Ville de Paris, pour l'année 2010 ;

Vu le procès-verbal d'attribution du Grand Prix de la Baguette de tradition française de la Ville de Paris, pour l'année 2010, en date du 22 mars 2010 ;

Arrête :

Article premier. — Le Grand Prix de la Baguette de tradition française de la Ville de Paris, pour l'année 2010, est décerné à :

— M. Djibril BODIAN — 38, rue des Abbesses, 75018 Paris.

Art. 2. — Sont également distingués, par ordre de classement, les candidats suivants :

2 - M. Daniel POUPHARY — La Parisienne — 28, rue Monge, 75005 Paris,

3 - M. Dominique SAIBRON — Macaron Café — 77, avenue du Général Leclerc, 75014 Paris,

4 - M. Yves DESGRANGES — 6, rue de Passy, 75016 Paris,

5 - M. Philippe GOSSELIN — 258, boulevard Saint-Germain, 75007 Paris

6 - M. Xavier DOUE — 163, avenue de Versailles, 75016 Paris,

7 - M. LOEZIC — 143, rue de Courcelles, 75017 Paris

8 - M. CHORIN — La Boulangerie d'Isa — 127, rue de Charenton, 75012 Paris,

9 - M. Mohane ZERZOUR — 50, rue de l'Amiral Roussin, 75015 Paris,

10 - M. Benchora ZERZOUR — 324, rue Lecourbe, 75015 Paris.

Fait à Paris, le 2 avril 2010

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*Le Directeur du Développement Economique,
de l'Emploi et de l'Enseignement Supérieur*

Laurent MENARD

Délégation de la signature du Maire de Paris (Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé).

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2511-27 ;

Vu la délibération en date du 21 mars 2008, par laquelle le Conseil de Paris a donné au Maire de Paris délégation de pouvoir en ce qui concerne les actes énumérés à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et l'a autorisé à déléguer sa signature en ces matières aux responsables des services de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté du 15 juillet 2002 modifié portant réforme des structures générales des services de la Ville de Paris ;

Sur la proposition de la Secrétaire Générale de la Ville de Paris ;

Arrête :

Article premier. — La signature du Maire de Paris est déléguée à Mme Geneviève GUEYDAN, Directrice de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé, à l'effet de signer dans la limite des attributions de la Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé tous arrêtés, actes et décisions préparés par les services placés sous son autorité.

La signature du Maire de Paris est également déléguée à :

— Mme Isabelle GRIMAUT, Directrice Adjointe en charge de la sous-direction des actions familiales et éducatives,

— Mme Ghislaine GROSSET, sous-directrice de la santé,

— Mme Claire DESCREUX, sous-directrice de l'insertion et de la solidarité,

— Mme Martine BRANDELA, sous-directrice de l'administration générale, du personnel et du budget,

— M. Ludovic MARTIN, sous-directeur de l'action sociale.

Art. 2. — La signature du Maire de Paris est également déléguée, dans le cadre de leurs attributions respectives, aux fonctionnaires dont les noms suivent :

DIRECTION

Mission communication :

— Mme Anne CATROU, chargée de mission cadre supérieure, chef de la mission.

En cas d'absence ou d'empêchement :

— Mlle Emmanuelle PIREYRE, chargée de mission cadre supérieur, adjointe à la chef de la mission.

Mission prévention des toxicomanies :

— Mme Marguerite ARENE, chargée de mission cadre supérieure, chef de la mission.

**SOUS-DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE
DU PERSONNEL ET DU BUDGET**

Service des ressources humaines :

— Mme Marie-Christine LANGLAIS, administratrice, chef du service.

En cas d'absence ou d'empêchement :

— Mme Lisa BOKOBZA, attachée principale d'administrations parisiennes, adjointe à la chef du service.

Bureau des personnels administratifs techniques et ouvriers :

— Mme Hélène MORAND, attachée principale d'administrations parisiennes, chef du bureau.

Bureau des personnels spécialisés, de service et des non titulaires :

— Mme Agnès VACHERET, attachée principale d'administrations parisiennes, chef du bureau.

Bureau de la formation :

— Mme Chantal Le BOUFFANT, conseillère socio-éducative, chef du bureau.

Service des moyens généraux :

— Mme Frédérique BERGÉ, administratrice, chef du service.

Bureau du patrimoine et des travaux :

— Mme Irène WICHLINSKI, ingénieur des services techniques de la Commune de Paris, chef du bureau.

En cas d'absence ou d'empêchement :

— Mme Sophie LOIRE, ingénieur des travaux de la Ville de Paris, adjointe à la chef du bureau.

Bureau de la logistique et des achats :

— Mme Christine PUJOL, secrétaire administrative de classe supérieure d'administrations parisiennes, chef du bureau.

En cas d'absence ou d'empêchement :

— Mme Roseline PIZEUIL, secrétaire administrative d'administrations parisiennes.

Bibliothèque sanitaire et sociale :

— Mme Monique CHARAVEL, agent contractuel de catégorie A.

Bureau des archives :

— Mme Monique BONNAT, attachée d'administrations parisiennes, chef du bureau et responsable du site de Chaligny.

Bureau de l'informatique et de l'ingénierie :

— M. Dominique OLLIVIER, attaché principal d'administrations parisiennes, chef du bureau.

Service du budget, du contrôle de gestion et de la prospective :

— M. Sylvain ECOLE, administrateur, chef du service,

— Mlle Caroline WYBIERALA, attachée principale d'administrations parisiennes, adjointe au chef du service,

— Mlle Marianne HAUSER, attachée d'administrations parisiennes,

— M. Stéphane DERENNE, attaché d'administrations parisiennes,

— M. Vincent BODIGUEL, attaché d'administrations parisiennes.

Cellule Conseil de Paris :

— Mme Diane BROWER, chargée de mission cadre supérieure, chef de la cellule.

**SOUS-DIRECTION
DE L'INSERTION ET DE LA SOLIDARITÉ**

Bureau de l'insertion par le logement et de la veille sociale :

— Mlle Chloé SIMONNET, attachée principale d'administrations parisiennes, chef du bureau.

En cas d'absence ou d'empêchement :

— Mme Hawa COULIBALY, attachée d'administrations parisiennes, adjointe à la chef du bureau, chargée de l'insertion par le logement et des affaires générales,

— Mlle Sidonie TAINURIER, attachée d'administrations parisiennes, adjointe à la chef du bureau, chargée de la veille sociale et du budget d'investissement,

— Mme Anne-Sophie TISSIER, attachée principale d'administrations parisiennes, adjointe à la chef du bureau, chargée du secrétariat du Fonds de Solidarité pour le Logement et de l'Accord Collectif Départemental,

— M. Dominique GIOVANNELLI, attaché d'administrations parisiennes,

— M. Brice COIGNARD, attaché principal d'administrations parisiennes,

— Mlle Aurore PATRY, attachée d'administrations parisiennes.

Délégation de signature est également donnée à Mlle Chloé SIMONNET, Mme Hawa COULIBALY, M. Brice COIGNARD et Mme Anne-Sophie TISSIER, pour les décisions prises dans le cadre du Fonds de Solidarité pour le Logement (F.S.L.).

Bureau de l'insertion et de la lutte contre les exclusions :

— Mme Catherine TROMBETTA, attachée d'administrations parisiennes, chef du bureau.

En cas d'absence ou d'empêchement :

— Mme Marie-Claire BOUCHEZ, attachée d'administrations parisiennes, adjointe à la chef du bureau.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine TROMBETTA, chef du Bureau de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, délégation de signature est également donnée à Mlle Chloé SIMONNET, chef du Bureau de l'insertion par le logement et de la veille sociale.

Une délégation de signature est accordée à Mme Véronique HUBER, conseillère socio-éducative, inspectrice technique du Service Social Départemental Polyvalent (S.S.D.P.) et à Mme Josiane BOÉ, chef du Bureau du Revenu de Solidarité Active (R.S.A.) afin de signer les décisions relatives à l'aide financière accordée dans le cadre du Fonds d'Aide aux Jeunes et de Paris Jeunes Solidarité.

SOUS-DIRECTION DE LA SANTE

En cas d'absence ou d'empêchement de la sous-directrice :

— M. Eric CALLET, attaché principal d'administrations parisiennes, détaché dans l'emploi de chef de service administratif, chef du Service de la gestion des ressources,

— M. Xavier BOUCHÉ-PILLON, attaché principal d'administrations parisiennes, chef du Bureau des moyens généraux et du budget.

Service de la gestion des ressources :

— M. Eric CALLET, attaché principal d'administrations parisiennes, détaché dans l'emploi de chef de service administratif, chef du Service de la gestion des ressources.

En cas d'absence ou d'empêchement :

— M. Xavier BOUCHÉ-PILLON, attaché principal d'administrations parisiennes, chef du Bureau des moyens généraux et du budget.

Bureau des marchés et des subventions :

— M. Eric CALLET, attaché principal d'administrations parisiennes, détaché dans l'emploi de chef de service administratif, chef du Service de la gestion des ressources et chef du bureau.

En cas d'absence ou d'empêchement :

— Mme Pascale TILLY, attachée d'administrations parisiennes.

— Mme Karine MULLER MARIN, attachée d'administrations parisiennes.

Bureau des moyens généraux et du budget :

— M. Xavier BOUCHÉ-PILLON, attaché principal d'administrations parisiennes, chef du bureau.

En cas d'absence ou d'empêchement :

— M. Grégory COMBET, secrétaire administratif

Bureau de la santé scolaire et des Centres d'Adaptation Psycho-Pédagogique (C.A.P.P.) :

— Mme Geneviève RICHARD, médecin hors classe, chef du bureau.

En cas d'absence ou d'empêchement :

— Mme Anne THÉRY, médecin hors classe.

Bureau du service social scolaire :

— Mme Marie-Hélène POTAPOV, conseillère socio-éducative, chef du bureau.

En cas d'absence ou d'empêchement :

— Mme Marie-Joëlle IRBAH, conseillère socio-éducative.

Bureau des centres de santé :

— M. Jean-Loup THÉRY, médecin hors classe, chef du Bureau.

En cas d'absence ou d'empêchement :

— M. Eric CALLET, attaché principal d'administrations parisiennes, détaché dans l'emploi de chef de service administratif, chef du Service de la gestion des ressources,

— M. Xavier BOUCHÉ-PILLON, attaché principal d'administrations parisiennes, chef du Bureau des moyens généraux et du budget.

Bureau des centres médico-sociaux, sida, IST, cancer et prévention précarité :

— M. Nicolas BOO, médecin 1^{re} classe, chef du bureau.

En cas d'absence ou d'empêchement :

— M. Eric CALLET, attaché principal d'administrations parisiennes, détaché dans l'emploi de chef de service administratif, chef du Service de la gestion des ressources,

— M. Xavier BOUCHÉ-PILLON, attaché principal d'administrations parisiennes, chef du Bureau des moyens généraux et du budget.

Bureau des vaccinations et de la cellule tuberculose :

— Mme Sylvie LARNAUDIE, médecin hors classe, chef du bureau.

En cas d'absence ou d'empêchement :

— M. Arthur FOURNIER, médecin 2^e classe.

Bureau de la santé environnementale et de l'hygiène :

— M. Fabien SQUINAZI, Directeur de laboratoire de classe exceptionnelle, chef du bureau.

Laboratoire d'Hygiène de la Ville de Paris (L.H.V.P.) :

— M. Fabien SQUINAZI, Directeur de laboratoire de classe exceptionnelle, Directeur du Laboratoire.

En cas d'absence ou d'empêchement :

— M. Yvon LE MOULLEC, Directeur de laboratoire de la Commune de Paris, adjoint au Directeur du laboratoire,

— Mme Sylvie DUBROU, Directrice de laboratoire de la Commune de Paris, adjointe au Directeur du Laboratoire,

— Mme Françoise LE BOZEC, ingénieur hygiéniste divisionnaire de classe exceptionnelle.

Laboratoire Saint-Marcel :

— Mme Anne COLLIGNON, ingénieur hygiéniste divisionnaire de classe exceptionnelle, chef du laboratoire.

Laboratoire d'Etude des Particules Inhalées (L.E.P.I.) :

— Mme Marie-Annick BILLON-GALLAND, technicienne de laboratoire, cadre supérieur de santé, chef du laboratoire.

Service Municipal d'Actions de Salubrité et d'Hygiène (S.M.A.S.H.) :

— M. Fabien SQUINAZI, Directeur de laboratoire de classe exceptionnelle, chef du service.

En cas d'absence ou d'empêchement :

— M. Marc EVEN, chef d'exploitation, adjoint au chef du service.

SOUS-DIRECTION DES ACTIONS FAMILIALES ET EDUCATIVES

Service des missions d'appui et de gestion

— Mme Lorraine BOUTTES, administratrice hors classe de la Ville de Paris, chef du service.

Bureau des activités de prévention pour la jeunesse :

— M. Pierre-François SALVIANI, attaché principal d'administrations parisiennes, chef du bureau.

En cas d'absence ou d'empêchement :

— Mme Claire PROST, attachée d'administrations parisiennes

SOUS-DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE

Bureau des actions en direction des personnes âgées :

— Mme Odile MORILLEAU, attachée principale d'administrations parisiennes, détachée dans l'emploi de chef de service administratif d'administrations parisiennes, chef du bureau,

— M. Didier JOLIVET, attaché d'administrations parisiennes, adjoint à la chef du bureau,

— Mme Marie-Christine LAFARGUE, attachée d'administrations parisiennes, pour son secteur d'activité (aide à domicile),

— M. Jérémie SUISSA, attaché d'administrations parisiennes.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Odile MORILLEAU, chef du Bureau des actions en direction des personnes âgées, délégation de signature est également donnée à Mme Geneviève MARC, chef du Bureau des actions en direction des personnes handicapées.

Bureau des actions en direction des personnes handicapées :

— Mme Geneviève MARC, attachée principale d'administrations parisiennes, chef du bureau,

— Mme Véronique POIRSON, attachée d'administrations parisiennes,

— Mme Emmanuelle NEZ, attachée d'administrations parisiennes.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Geneviève MARC, chef du Bureau des actions en direction des personnes handicapées, délégation de signature est également donnée à Mme Odile MORILLEAU, chef du Bureau des actions en direction des personnes âgées.

Equipe médico-sociale pour l'Allocation Personnalisée Autonomie :

— Mme Françoise PATHIER, conseillère socio-éducative, responsable de l'équipe.

Bureau de la réglementation :

— Mlle Marie-Ange BOUET, attachée principale d'administrations parisiennes, chef du bureau.

En cas d'absence ou d'empêchement :

— Mme Lourès DIEGUEZ, attachée d'administrations parisiennes,

— M. Bertrand ARZEL, attaché d'administrations parisiennes,

— M. Joffrey BARBAGALLO, attaché d'administrations parisiennes.

Service des prestations :

— Mme Michèle PEYRAUD, attachée principale d'administrations parisiennes, détachée dans l'emploi de chef de service administratif, chef du service.

Bureau des prestations aux personnes âgées :

— Mme Danielle LAURINO, attachée d'administrations parisiennes, adjointe à la chef du bureau.

Bureau des prestations aux personnes handicapées :

— Mme Marie-Paule BEOUTIS, attachée d'administrations parisiennes, chef du bureau.

Bureau des prestations sociales générales :

— Mme Servanne JOURDY, attachée principale d'administrations parisiennes, chef du bureau.

COMMISSION DES MARCHES

Délégation de signature est également donnée aux agents membres de la « Commission des Marchés » dans le cadre des compétences qui sont dévolues à cette commission, d'une part pour ouvrir les plis en appels d'offres, d'autre part pour participer aux procédures formalisées négociées (article 35), ainsi qu'aux procédures de l'article 30 et aux procédures adaptées (article 28) concernant les marchés supérieurs à 90 000 Euros H.T. :

— Mme Martine BRANDELA, sous-directrice de l'administration générale, du personnel et du budget, en qualité de présidente,

— M. Sylvain ECOLE, administrateur, chef du Service du budget, du contrôle de gestion et de la prospective, en qualité de membre titulaire.

En cas d'absence ou d'empêchement du président, délégation est donnée à M. Sylvain ECOLE, en qualité de président suppléant.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de la présidente et de son suppléant, délégation est donnée à Mlle Caroline WYBIERALA, attachée principale d'administrations parisiennes, en qualité de présidente suppléante.

— Mlle Caroline WYBIERALA, attachée principale d'administrations parisiennes, adjointe au chef du Service du budget, du contrôle de gestion et de la prospective, en qualité de membre titulaire,

— Mme Marianne HAUSER, attachée d'administrations parisiennes du Service du budget, du contrôle de gestion et de la prospective, en qualité de membre titulaire,

— Mme Rose-Marie DESCHAMPS, chargée de mission cadre supérieure du Service du budget, du contrôle de gestion et de la prospective, en qualité de membre suppléant,

— M. Jérôme ECKER, secrétaire administratif d'administrations parisiennes du Service du budget, du contrôle de gestion et de la prospective, en qualité de membre suppléant,

— Mme Christine ROUSSEAU, attachée d'administrations parisiennes du Service du budget, du contrôle de gestion et de la prospective, en qualité de membre suppléant,

— M. Stéphane DERENNE, attaché d'administrations parisiennes, en qualité de membre suppléant,

— Mlle Agnès LAROCHE, secrétaire administrative d'administrations parisiennes au Service du budget, du contrôle de gestion et de la prospective, en qualité de membre suppléant,

— Mlle Nathalie VERNIER, secrétaire administrative d'administrations parisiennes au Service du budget, du contrôle de gestion et de la prospective, en qualité de membre suppléant.

Art. 3. — Ces dispositions ne sont toutefois pas applicables :

— aux rapports et communications au Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général et à son bureau,

— aux arrêtés de subvention, sauf aux arrêtés accordant des subventions aux organismes privés gestionnaires d'établissements de garde d'enfants,

— aux arrêtés d'autorisation d'ouverture et d'agrément des pouponnières, des crèches, des haltes-garderies et jardins d'enfants dépendant des collectivités publiques,

— aux opérations d'ordonnancement,

- aux virements de crédits, sauf dans les limites autorisées par le Conseil de Paris siégeant de formation de Conseil Général,
- aux arrêtés d'engagement d'autorisation de programme,
- aux arrêtés portant création ou suppression des régies d'avances ou de régies de recettes,
- aux mémoires en défense ou recours pour excès de pouvoir,
- aux actions d'acquisition, de cession ou portant promesse de vente du domaine départemental,
- aux actions portant location d'immeubles pour le compte du département,
- aux ordres de mission pour les déplacements de la Directrice,
- aux décisions prononçant des peines disciplinaires supérieures à cinq jours de mise à pied.

Art. 4. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 5. — Les dispositions de l'arrêté du 21 mars 2008 déléguant la signature du Maire de Paris à Mme Geneviève GUEYDAN, Directrice Générale de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé, sont abrogées.

Art. 6. — Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- à M. le Préfet de la Région d'Île-de-France, Préfet de Paris ;
- M. le Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région d'Île-de-France ;
- aux intéressés.

Fait à Paris, le 3 mai 2010

Bertrand DELANOË

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 1/2010-047 abrogeant l'arrêté municipal n° STV 1/2010-013 du 15 février 2010 et instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique rue des Deux Ponts, à Paris 4^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment ses articles L. 325-1 à 3, R. 110-2, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971 réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Vu l'arrêté municipal n° 2010-013 du 15 février 2010 instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique dans la rue des Deux Ponts, à Paris 4^e ;

Considérant que des travaux doivent être entrepris rue Saint-Louis en L'Île, à Paris 4^e, et qu'il est nécessaire d'instituer, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation sur une section de la rue des Deux Ponts ;

Considérant dès lors qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée de ces travaux qui s'échelonnent jusqu'au 30 septembre 2010 inclus ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement est interdit et considéré comme gênant la circulation publique, à titre provisoire, dans la voie suivante du 4^e arrondissement :

- Deux Ponts (rue des) : côté pair, au droit des n°s 8 et 10.

Art. 2. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2^e classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 3. — Les mesures édictées par le présent arrêté seront applicables jusqu'au 30 septembre 2010 inclus.

Art. 4. — L'arrêté municipal n° STV 1/2010-013 du 15 février 2010 susvisé est abrogé.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 30 avril 2010

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*L'Ingénieur Chef d'Arrondissement,
Adjoint au Chef de la 1^{re} Section Territoriale
de Voirie*

Didier LANDREVIE

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 1/2010-050 instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique rue de Bellefond, à Paris 9^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment ses articles L. 325-1 à 3, R. 110-2, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971 réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que des travaux doivent être entrepris rue de Bellefond, à Paris 9^e, et qu'il est nécessaire d'instituer, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation sur une section de cette voie ;

Considérant dès lors, qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée de ces travaux qui s'échelonnent jusqu'au 10 août 2010 inclus ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement est interdit et considéré comme gênant la circulation publique, à titre provisoire, dans la voie suivante du 9^e arrondissement :

- Bellefond (rue de) : côté impair, au droit du n° 37.

Art. 2. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2^e classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 3. — Les mesures édictées par le présent arrêté seront applicables jusqu'au 10 août 2010 inclus.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 5 mai 2010

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
*L'Ingénieur Chef d'Arrondissement,
Adjoint au Chef de la 1^{re} Section Territoriale
de Voirie*

Didier LANDREVIE

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 1/2010-051 instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique rue Laferrière, à Paris 9^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment ses articles L. 325-1 à 3, R. 110-2, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971 réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que des travaux doivent être entrepris rue Notre-Dame de Lorette, à Paris 9^e, et qu'il est nécessaire d'instituer, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation sur une section de la rue Laferrière ;

Considérant dès lors, qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée de ces travaux qui s'échelonnent jusqu'au 5 août 2010 inclus ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement est interdit et considéré comme gênant la circulation publique, à titre provisoire, dans la voie suivante du 9^e arrondissement :

— Laferrière (rue) : côté impair, au droit du n° 1.

Art. 2. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2^e classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 3. — Les mesures édictées par le présent arrêté seront applicables jusqu'au 5 août 2010 inclus.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 5 mai 2010

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
*L'Ingénieur Chef d'Arrondissement,
Adjoint au Chef de la 1^{re} Section Territoriale
de Voirie*

Didier LANDREVIE

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 6/2010-077 instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique rue de Cambrai, à Paris 19^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment ses articles L. 325-1 à 3, R. 110-2, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971 réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que la réalisation par la Société SFR de travaux de création d'un branchement au n° 7 rue Cambrai, à Paris 19^e arrondissement, nécessite de réglementer provisoirement le stationnement dans cette voie ;

Considérant dès lors qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux qui s'échelonnent du 3 mai au 18 juin 2010 inclus ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement sera interdit, à titre provisoire, et considéré comme gênant la circulation publique dans la voie suivante des 19^e arrondissement, du 3 mai au 18 juin 2010 inclus.

— Cambrai (rue de) : au droit du n° 7.

Art. 2. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2^e classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 3. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 23 avril 2010

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
*L'Ingénieure des Services Techniques,
Chef de la 6^e Section Territoriale de Voirie*

Christelle GODINHO

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 7/2010-005 réglementant, à titre provisoire, la circulation générale et le stationnement dans la rue des Haies, à Paris 20^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment ses articles L. 325-1 à 3, R. 110-2, R. 411-8, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971 réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que d'importants travaux de voirie doivent être entrepris rue des Haies, à Paris 20^e, et que dès lors, il est nécessaire de réglementer, à titre provisoire, la circulation et le stationnement dans cette voie ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de la voie publique pendant la durée des travaux qui s'échelonnent du 17 au 21 mai 2010 inclus ;

Arrête :

Article premier. — La rue des Haies, à Paris 20^e, sera interdite à la circulation, à titre provisoire, du 17 au 21 mai 2010 inclus :

— dans sa partie comprise entre la rue Planchat et la rue de Buzenval.

Art. 2. — L'accès des véhicules de secours, des riverains et des transports de fonds, le cas échéant, restera assuré.

Art. 3. — Le stationnement sera interdit, à titre provisoire, et considéré comme gênant la circulation publique, du 17 au 21 mai 2010 inclus, dans la voie suivante du 20^e arrondissement :

— Haies (rue des) : côté impair, entre les n^{os} 1 et 23.

Art. 4. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2^e classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'agglomération Parisienne et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 4 mai 2010

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*L'Ingénieur des Services Techniques,
Chef de la 7^e Section Territoriale de Voirie*

Jean LECONTE

Voie et Déplacements. — Arrêté n° STV 7/2010-006 instaurant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique rue de la Plaine, à Paris 20^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment ses articles L. 325-1 à 3, R. 110-2, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971 réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Vu l'arrêté municipal n° 2009-181 désignant les emplacements réservés au stationnement des véhicules utilisés par les personnes handicapées titulaires du macaron G.I.G. ou G.I.C. ou de la carte de stationnement européenne dans les voies du 20^e arrondissement de Paris de compétence municipale ;

Considérant que d'importants travaux de voirie entrepris rue de la Plaine, à Paris 20^e arrondissement, et qu'il convient dès lors d'instituer, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux, qui s'échelonnent du 17 mai 2010 au 11 juin 2010 inclus ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement sera interdit et considéré, à titre provisoire, comme gênant la circulation publique dans la voie suivante du 20^e arrondissement du 17 mai 2010 au 11 juin 2010 inclus :

— Plaine (rue de la) :

- coté impair, au droit des numéros 29 à 57,

- coté pair, au droit des numéros 26 à 50.

Art. 2. — Les dispositions de l'arrêté municipal susvisé 2009-181 seront suspendues en ce qui concerne l'emplacement situé au droit du n° 41 de la rue de la Plaine, à Paris 20^e, du 17 mai 2010 au 11 juin 2010 inclus.

Art. 3. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2^e classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 4 mai 2010

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*L'Ingénieur des Services Techniques,
Chef de la 7^e Section Territoriale de Voirie*

Jean LECONTE

Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s autorisé(e)s à participer aux épreuves orales d'admission du concours interne pour l'accès au corps des adjoints d'animation et d'action sportive de la Commune de Paris, dans la spécialité activités périscolaires, ouvert à partir du 8 mars 2010, pour quinze postes.

- 1 — M. BEAUVIRONNOIS Xavier
- 2 — Mlle BENARD Clarisse
- 3 — M. BHADHOODHEEN KHAN Billy
- 4 — Mme BOUYAHIAOUI Valérie
- 5 — Mlle CLIN Geneviève
- 6 — M. D'HALLIVILLEE Antoine
- 7 — M. DEGREY Lucas
- 8 — M. DIAFOUKA Aymard
- 9 — Mlle FERRO Virginie
- 10 — M. FEUILLEBOIS Benjamin
- 11 — Mlle FREYDEFONT Elodie
- 12 — M. GARCIA Grégory
- 13 — Mme HAJAS - GRAF Anne Lise
- 14 — Mlle HRGOVIC Marion
- 15 — M. LE BERRE Olivier
- 16 — Mlle LEUFRANCOIS Laurence

- 17 — M. LEVAILLANT Benjamin
- 18 — Mme MEIMOUN - NICOLAS Caroline
- 19 — M. PRADEL Yoann
- 20 — M. PRIGENT François
- 21 — M. RACHID Braham
- 22 — M. RAMETTE Jean
- 23 — Mlle ROZE Dominique
- 24 — Mlle TELCHID Magaly
- 25 — Mlle ZLOTNIK Régina.

Arrête la présente liste à 25 (vingt-cinq) noms.

Fait à Paris, le 3 mai 2010

La Présidente du Jury

Brigitte OEHLER

Attention : cette liste est établie sous réserve de la vérification par l'administration que les candidats remplissent les conditions d'admission à concourir.

Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s autorisé(e)s à participer aux épreuves orales d'admission du concours externe pour l'accès au corps des adjoints d'animation et d'action sportive de la Commune de Paris, dans la spécialité activités périscolaires, ouvert à partir du 8 mars 2010, pour quinze postes.

- 1 — Mlle ABDOURAMANE Bicharifa
- 2 — M. BEAUVIRONNOIS Xavier
- 3 — Mlle BONOTAUX Mathilde
- 4 — M. CAMI DE BAIX David
- 5 — Mlle CAYOL Marie Laure
- 6 — Mme CLEMENT Anne Lise
- 7 — Mlle COUDERC Laure
- 8 — M. DE RIGAUD Mériadeck
- 9 — M. DEBAECKER Bruno
- 10 — Mlle FOSTERUD Laurence
- 11 — M. GARCIA Grégory
- 12 — M. GAUTHIER Florent
- 13 — Mlle GIRAUDON Nathalie
- 14 — Mlle GRAVIER Lise
- 15 — Mlle GUARNERIO Virginie
- 16 — Mlle KAMISSOKO Fanta
- 17 — M. KARAMOKO Vakassa
- 18 — Mlle KONSTANTINOVITCH Marie Cécile Emmanuelle
- 19 — M. LARRIEU Ludovic
- 20 — Mlle LAVOLOT Soraya
- 21 — Mlle LE JEUNE Clémence
- 22 — Mlle LEGENDRE Julia
- 23 — Mlle LIGLET Marine
- 24 — Mlle MAKOLOU Breje
- 25 — M. MANSOUR Ramsès
- 26 — Mlle MARIEMA Marine
- 27 — M. MARTIN Cyrille
- 28 — Mlle MARTINEZ Deborah
- 29 — Mlle MEZAGA Yamina
- 30 — Mlle MIRGON Charlotte
- 31 — Mme MOHAMDI - LALLAM Nadjat
- 32 — Mme MOINET - ROLLIN Madeleine
- 33 — Mlle OU Pauline

- 34 — Mlle OUANES Katia
- 35 — Mlle ROZE Dominique
- 36 — Mme ZIADI Aouatif.

Arrête la présente liste à 36 (trente-six) noms.

Fait à Paris, le 3 mai 2010

La Présidente du Jury

Brigitte OEHLER

Attention : cette liste est établie sous réserve de la vérification par l'administration que les candidats remplissent les conditions d'admission à concourir.

DEPARTEMENT DE PARIS

Autorisation donnée à l'Association Familiale Catholique de Saint-Honoré d'Eylau pour le fonctionnement d'un établissement d'accueil collectif, non permanent, type halte-garderie, situé 69, rue Boissière, à Paris 16^e.

Le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code de la santé publique, notamment les articles L. 2324-1 à L. 2324-4 et R. 2324-16 à R. 2324-47 ;

Vu le décret n° 2007-230 du 20 février 2007 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans et modifiant le Code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 26 décembre 2000 relatif au personnel des établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans ;

Vu l'arrêté du 17 septembre 2007 autorisant l'Association dénommée « Association Familiale Catholique de Saint-Honoré d'Eylau », à faire fonctionner, à compter du 7 septembre 2007, un établissement d'accueil collectif, non permanent, type halte-garderie, sis 154, avenue Victor Hugo, à Paris 16^e, pour l'accueil de 35 enfants présents simultanément âgés de 3 mois à 6 ans ;

Vu le rapport du Service Départemental de Protection Maternelle et Infantile ;

Arrête :

Article premier. — L'Association dénommée « Association Familiale Catholique de Saint-Honoré d'Eylau », dont le siège social est situé 18, rue Mesnil, à Paris 16^e, est autorisée à faire fonctionner, à compter du 1^{er} mars 2010, un établissement d'accueil collectif, non permanent type halte-garderie, sis 69, rue Boissière, à Paris 16^e.

Art. 2. — La capacité d'accueil de cet établissement est fixée à 42 enfants présents simultanément âgés de 2 mois 1/2 à 3 ans.

Art. 3. — L'arrêté du 17 septembre 2007 est abrogé.

Art. 4. — La Directrice Générale des Familles et de la Petite Enfance est chargée de l'exécution de la présente autorisation, qui sera publiée au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 27 avril 2010

Pour le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général
et par délégation,

*La Sous-Directrice de la Planification Familiale,
de la P.M.I. et de la Famille*

Perrine DOMMANGE

Autorisation donnée à la S.A.R.L. « AD VENTURE » pour le fonctionnement d'un établissement d'accueil collectif, non permanent, type multi-accueil situé 75, rue Bayen, à Paris 17^e.

Le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code de la santé publique, notamment les articles L. 2324-1 à L. 2324-4 et R. 2324-16 à R. 2324-47 ;

Vu le décret n° 2007-230 du 20 février 2007 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans et modifiant le Code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 26 décembre 2000 relatif au personnel des établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans ;

Vu l'arrêté du 29 octobre 2009 autorisant la S.A.R.L « AD VENTURE » dont le siège social est situé 47, avenue Théophile Gauthier, à Paris 16^e, à faire fonctionner, à compter du 16 septembre 2009, un établissement d'accueil collectif, non permanent, type multi-accueil sis 75, rue Bayen, à Paris 17^e, pour l'accueil de 23 enfants présents simultanément âgés de 2 mois 1/2 à 3 ans ;

Vu le rapport du Service Départemental de Protection Maternelle et Infantile ;

Arrête :

Article premier. — La S.A.R.L. « AD VENTURE » dont le siège social est situé 31, boulevard de la Tour Maubourg, à Paris 7^e, est autorisée à faire fonctionner, à compter du 14 avril 2010, un établissement d'accueil collectif, non permanent, type multi-accueil sis 75, rue Bayen, à Paris 17^e.

Art. 2. — La capacité d'accueil de cet établissement est fixée à 23 enfants présents simultanément âgés de 2 mois 1/2 à 3 ans.

Art. 3. — L'arrêté du 29 octobre 2009 est abrogé.

Art. 4. — La Directrice Générale des Familles et de la Petite Enfance est chargée de l'exécution de la présente autorisation, qui sera publiée au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 27 avril 2010

Pour le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général
et par délégation,
*La Sous-Directrice de la Planification Familiale,
de la P.M.I. et de la Famille,*
Perrine DOMMANGE

Autorisation donnée à l'Association « ABC Puériculture » pour le fonctionnement d'un établissement d'accueil collectif, non permanent, type crèche collective, dénommé « Grand'Ours » situé 5, impasse du Gué, à Paris 18^e.

Le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code de la santé publique, notamment les articles L. 2324-1 à L. 2324-4 et R. 2324-16 à R. 2324-47 ;

Vu le décret n° 2007-230 du 20 février 2007 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans et modifiant le Code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 26 décembre 2000 relatif au personnel des établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans ;

Vu le rapport du Service Départemental de Protection Maternelle et Infantile ;

Arrête :

Article premier. — L'Association dénommée « ABC Puériculture » dont le siège social est situé 9, rue la Fontaine, à Paris 16^e, est autorisée à faire fonctionner, à compter du 14 avril 2010, un établissement d'accueil collectif, non permanent, type crèche collective, dénommé « Grand'Ours » sis 5, impasse du Gué, à Paris 18^e.

Art. 2. — La capacité d'accueil de cet établissement est fixée à 30 enfants présents simultanément âgés de 6 mois à 3 ans.

Art. 3. — La Directrice Générale des Familles et de la Petite Enfance est chargée de l'exécution de la présente autorisation, qui sera publiée au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 27 avril 2010

Pour le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général
et par délégation,
*La Sous-Directrice de la Planification Familiale,
de la P.M.I. et de la Famille*
Perrine DOMMANGE

Autorisation donnée à la Ville de Paris pour le fonctionnement d'un établissement d'accueil collectif, non permanent, type crèche collective situé 28, rue de Tanger, à Paris 19^e.

Le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code de la santé publique, notamment les articles L. 2324-1 à L. 2324-4 et R. 2324-16 à R. 2324-47 ;

Vu le décret n° 2007-230 du 20 février 2007 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans et modifiant le Code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 26 décembre 2000 relatif au personnel des établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans ;

Vu l'arrêté du 12 novembre 1987 autorisant la Ville de Paris à faire fonctionner un établissement de garde d'enfants, 28, rue de Tanger, à Paris 19^e, et comportant, sous une direction unique, une section crèche collective pour 44 enfants de moins de 3 ans inscrits et une section crèche familiale pour 15 enfants de moins de 3 ans inscrits ;

Vu le rapport du Service Départemental de Protection Maternelle et Infantile ;

Arrête :

Article premier. — La Ville de Paris est autorisée à faire fonctionner, à compter du 14 avril 2010, un établissement d'accueil collectif, non permanent, type crèche collective sis 28, rue de Tanger, à Paris 19^e.

Art. 2. — La capacité d'accueil de cet établissement est fixée à 52 enfants présents simultanément âgés de 2 mois 1/2 à 3 ans.

Art. 3. — L'arrêté du 12 novembre 1987 est abrogé.

Art. 4. — La Directrice des Familles et de la Petite Enfance est chargée de l'exécution de la présente autorisation, qui sera publiée au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 27 avril 2010

Pour le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général
et par délégation,
*La Sous-Directrice de la Planification Familiale,
de la P.M.I. et de la Famille*
Perrine DOMMANGE

Autorisation donnée à la Ville de Paris pour le fonctionnement d'un établissement d'accueil collectif, non permanent, type crèche collective situé 211, rue Gambetta, à Paris 20^e.

Le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code de la santé publique, notamment les articles L. 2324-1 à L. 2324-4 et R. 2324-16 à R. 2324-47 ;

Vu le décret n° 2007-230 du 20 février 2007 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans et modifiant le Code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 26 décembre 2000 relatif au personnel des établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans ;

Vu l'arrêté du 28 août 1986 autorisant la Ville de Paris à faire fonctionner une crèche collective 211, rue Gambetta, à Paris 20^e, pour 83 enfants de moins de 3 ans ;

Vu le rapport du Service Départemental de Protection Maternelle et Infantile ;

Arrête :

Article premier. — La Ville de Paris est autorisée à faire fonctionner, à compter du 14 avril 2010, un établissement d'accueil collectif, non permanent, type crèche collective sis 211, rue Gambetta, à Paris 20^e.

Art. 2. — La capacité d'accueil de cet établissement est fixée à 72 enfants présents simultanément âgés de 2 mois 1/2 à 3 ans.

Art. 3. — L'arrêté du 28 août 1986 est abrogé.

Art. 4. — La Directrice des Familles et de la Petite Enfance est chargée de l'exécution de la présente autorisation, qui sera publiée au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 27 avril 2010

Pour le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général
et par délégation,
*La Sous-Directrice de la Planification Familiale,
de la P.M.I. et de la Famille*
Perrine DOMMANGE

Délégation de la signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général (Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé).

Le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2512-1, L. 2512-8, L. 3221-1 et L. 3221-3 ;

Vu la délibération en date du 21 mars 2008, par laquelle le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général a donné au Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, délégation de pouvoir dans les conditions de l'article L. 3121-22 du Code général des collectivités territoriales sur les matières visées aux articles L. 3211-2, L. 3221-11, L. 3221-12 et L. 3221-1 du même Code ;

Vu l'arrêté du 15 juillet 2002 modifié portant réforme des structures générales des services de la Ville de Paris ;

Sur la proposition de la Directrice Générale des Services administratifs du Département de Paris ;

Arrête :

Article premier. — La signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général est déléguée à Mme Geneviève GUEYDAN, Directrice de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé, à l'effet de signer dans la limite des attributions de la Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé tous arrêtés, actes et décisions préparés par les services placés sous son autorité.

La signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, est également déléguée à :

— Mme Isabelle GRIMAULT, Directrice Adjointe en charge de la sous-direction des actions familiales et éducatives,

— Mme Ghislaine GROSSET, sous-directrice de la santé,

— Mme Claire DESCREUX, sous-directrice de l'insertion et de la solidarité,

— Mme Martine BRANDELA, sous-directrice de l'administration générale, du personnel et du budget,

— M. Ludovic MARTIN, sous-directeur de l'action sociale.

Art. 2. — La signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, est également déléguée, dans le cadre de leurs attributions respectives, aux fonctionnaires dont les noms suivent :

DIRECTION

Mission communication :

— Mme Anne CATROU, chargée de mission cadre supérieure, chef de la mission.

En cas d'absence ou d'empêchement :

— Mlle Emmanuelle PIREYRE, chargée de mission cadre supérieur, adjointe à la chef de la mission.

Mission prévention des toxicomanies :

— Mme Marguerite ARENE, chargée de mission cadre supérieure, chef de la mission.

**SOUS-DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE
DU PERSONNEL ET DU BUDGET**

Service des ressources humaines :

— Mme Marie-Christine LANGLAIS, administratrice, chef du service.

En cas d'absence ou d'empêchement :

— Mme Lisa BOKOBZA, attachée principale d'administrations parisiennes, adjointe à la chef du service.

Bureau des personnels administratifs techniques et ouvriers :

— Mme Hélène MORAND, attachée principale d'administrations parisiennes, chef du bureau.

Bureau des personnels spécialisés, de service et des non titulaires :

— Mme Agnès VACHERET, attachée principale d'administrations parisiennes, chef du bureau.

Bureau de la formation :

— Mme Chantal Le BOUFFANT, conseillère socio-éducative, chef du bureau.

Service des moyens généraux :

— Mme Frédérique BERGÉ, administratrice, chef du service.

Bureau du patrimoine et des travaux :

— Mme Irène WICHLINSKI, ingénieur des services techniques de la Commune de Paris, chef du bureau.

En cas d'absence ou d'empêchement :

— Mme Sophie LOIRE, ingénieur des travaux de la Ville de Paris, adjointe à la chef du bureau.

Bureau de la logistique et des achats :

— Mme Christine PUJOL, secrétaire administrative de classe supérieure d'administrations parisiennes, chef du bureau.

En cas d'absence ou d'empêchement :

— Mme Roseline PIZEUIL, secrétaire administrative d'administrations parisiennes.

Bibliothèque sanitaire et sociale :

— Mme Monique CHARAVEL, agent contractuel de catégorie A.

Bureau des archives :

— Mme Monique BONNAT, attachée d'administrations parisiennes, chef du Bureau et responsable du site de Chaligny.

Bureau de l'informatique et de l'ingénierie :

— M. Dominique OLLIVIER, attaché principal d'administrations parisiennes, chef du bureau.

Service du budget, du contrôle de gestion et de la prospective :

— M. Sylvain ECOLE, administrateur, chef du service,

— Mlle Caroline WYBIERALA, attachée principale d'administrations parisiennes, adjointe au chef du service,

— Mlle Marianne HAUSER, attachée d'administrations parisiennes,

— M. Stéphane DERENNE, attaché d'administrations parisiennes,

— M. Vincent BODIGUEL, attaché d'administrations parisiennes.

Cellule Conseil de Paris :

— Mme Diane BROWER, chargée de mission cadre supérieure, chef de la cellule.

SOUS-DIRECTION
DE L'INSERTION ET DE LA SOLIDARITE

Bureau du revenu de solidarité active :

— Mme Josiane BOË, attachée principale d'administrations parisiennes, chef du bureau.

En cas d'absence ou d'empêchement :

— Mme Béatrice MEYER, conseillère socio-éducative, adjointe à la chef du bureau,

— Mme Jacqueline RIOM, attachée d'administrations parisiennes,

— Mme Nicole SEURET, conseillère socio-éducative,

— Mme Isabelle MONNIER, attachée principale d'administrations parisiennes,

— Mlle Fyriel ABDELJAOUAD, attachée d'administrations parisiennes.

Délégation de signature est également donnée pour statuer sur l'ouverture et le maintien du droit au Revenu de Solidarité Active (R.S.A.), sur les recours gracieux, les recouvrements d'indus et les remises de dettes présentés par les allocations du Revenu de Solidarité Active (R.S.A.), ainsi que pour statuer sur ces points en matière de Revenu Minimum d'Insertion (R.M.I.), à :

— Mme Mireille JAEGLÉ, attachée d'administrations parisiennes, placée sous l'autorité du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général,

— M. Félix DE VALOIS, attaché d'administrations parisiennes, placé sous l'autorité du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général,

— M. Olivier TOFFOLETTI, attaché d'administrations parisiennes stagiaire, placé sous l'autorité du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général.

Délégation de signature est également donnée aux fins de signer au nom du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, les contrats d'insertion conclus en application de l'article L. 262-36 du Code de l'action sociale et des familles, à :

— M. David ANDREU, conseiller socio-éducatif, responsable de l'espace insertion des 5^e et 13^e arrondissements,

— Mme Sylviane MELLÉ, conseillère socio-éducative, responsable de l'espace insertion des 9^e et 17^e arrondissements,

— Mme Emmanuelle DOMINGUES, conseillère socio-éducative stagiaire, responsable de l'espace insertion du 10^e arrondissement,

— Mme Dominique TOURY, conseillère socio-éducative, responsable de l'espace insertion du 11^e arrondissement,

— Mme Sylvie DOREAU-NGUYEN, conseillère socio-éducative, responsable du pré-espace insertion du 12^e arrondissement,

— Mme Mireille GRANIER, conseillère socio-éducative, responsable de l'espace insertion des 14^e et 15^e arrondissements,

— Mme Angélica COFRE, conseillère socio-éducative, responsable de l'espace insertion du 18^e arrondissement,

— M. Didier HÉMERY, conseiller socio-éducatif, responsable de l'espace insertion du 19^e arrondissement,

— Mme Catherine LAVELLE, conseillère socio-éducative, responsable de l'espace insertion du 20^e arrondissement.

Bureau de l'insertion par le logement et de la veille sociale :

— Mlle Chloé SIMONNET, attachée principale d'administrations parisiennes, chef du bureau.

En cas d'absence ou d'empêchement :

— Mme Hawa COULIBALY, attachée d'administrations parisiennes, adjointe à la chef du bureau, chargée de l'insertion par le logement et des affaires générales,

— Mlle Sidonie TAINURIER, attachée d'administrations parisiennes, adjointe à la chef du bureau, chargée de la veille sociale et du budget d'investissement,

— Mme Anne-Sophie TISSIER, attachée principale d'administrations parisiennes, adjointe à la chef du bureau, chargée du secrétariat du Fonds de Solidarité pour le Logement et de l'Accord Collectif Départemental,

— M. Dominique GIOVANNELLI, attaché d'administrations parisiennes,

— M. Brice COIGNARD, attaché principal d'administrations parisiennes,

— Mlle Aurore PATRY, attachée d'administrations parisiennes.

Délégation de signature est également donnée à Mlle Chloé SIMONNET, Mme Hawa COULIBALY, M. Brice COIGNARD et

Mme Anne-Sophie TISSIER, pour les décisions prises dans le cadre du Fonds de Solidarité pour le Logement (F.S.L.).

Bureau de l'insertion et de la lutte contre les exclusions :

— Mme Catherine TROMBETTA, attachée d'administrations parisiennes, chef du bureau.

En cas d'absence ou d'empêchement :

— Mme Marie-Claire BOUCHEZ, attachée d'administrations parisiennes, adjointe à la chef du bureau.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine TROMBETTA, chef du Bureau de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, délégation de signature est également donnée à Mlle Chloé SIMONNET, chef du Bureau de l'insertion par le logement et de la veille sociale.

Une délégation de signature est accordée à Mme Véronique HUBER, conseillère socio-éducative, inspectrice technique du Service Social Départemental Polyvalent (S.S.D.P.) et à Mme Josiane BOÉ, chef du Bureau du Revenu de Solidarité Active (R.S.A.) afin de signer les décisions relatives à l'aide financière accordée dans le cadre du Fonds d'Aide aux Jeunes et de Paris Jeunes Solidarité.

L'inspectrice technique :

— Mme Véronique HUBER, conseillère socio-éducative, inspectrice technique responsable du Service Social Départemental Polyvalent (S.S.D.P.) et Mmes Valérie LACOUR et Arlette MILOSAVLJEVIC, conseillères socio-éducatives, inspectrices techniques adjointes, pour les actes, arrêtés préparés par les services placés sous leur autorité et les décisions prises dans le cadre du Fonds de Solidarité pour le Logement (F.S.L.).

Une délégation de signature est également accordée à Mme Hélène SVAHNSTRÖM, responsable de l'équipe départementale logement, et à Mme Madeleine ROGHE, responsable adjointe de l'équipe départementale logement, pour les décisions prises dans le cadre du Fonds de Solidarité pour le Logement (F.S.L.).

Une délégation de signature est accordée aux personnes dont les noms suivent afin de signer les décisions relatives à l'aide financière accordée en urgence dans le cadre du Fonds de Solidarité Logement (F.S.L.) :

— M. Jean-Philippe POIRIER, délégué à la coordination du 1^{er} arrondissement,

— Mme Martine BONNOT, déléguée à la coordination du 2^e arrondissement,

— Mme Françoise GASTAL-DEMME, déléguée à la coordination du 3^e arrondissement,

— Mme Olivia DARNAULT, déléguée à la coordination du 4^e arrondissement,

— Mme Michèle PERCHE, déléguée à la coordination du 5^e arrondissement,

— Mme Josiane LANDOUAR, déléguée à la coordination du 6^e arrondissement,

— Mme Marie-Pierre AUBERT, déléguée à la coordination du 7^e arrondissement,

— Mme Florentine MALM, déléguée à la coordination du 8^e arrondissement,

— Mme Violaine FERS, déléguée à la coordination du 9^e arrondissement,

— Mme Catherine HERVY, déléguée à la coordination du 10^e arrondissement,

— Mme Catherine POUYADE, déléguée à la coordination du 11^e arrondissement,

— Mme Betty CARON-FOUCARD, déléguée à la coordination du 12^e arrondissement,

— Mme Françoise MORVAN, déléguée à la coordination du 13^e arrondissement,

— Mme Marie-France SIMBILLE, déléguée à la coordination du 14^e arrondissement,

— Mme Catherine DESCABILLOU, déléguée à la coordination du 15^e arrondissement,

— M. Albert QUENUM, délégué à la coordination du 16^e arrondissement,

— Mme Nathalie ZIADY, déléguée à la coordination du 17^e arrondissement,

— Mme Brigitte HAMON, déléguée à la coordination du 18^e arrondissement,

— Mme Roselyne SAROUNI, déléguée à la coordination du 19^e arrondissement,

— Mme Patricia RABEAU, déléguée à la coordination du 20^e arrondissement.

SOUS-DIRECTION DE LA SANTE

En cas d'absence ou d'empêchement de la sous-directrice :

— M. Eric CALLET, attaché principal d'administrations parisiennes, détaché dans l'emploi de chef de service administratif, chef du Service de la gestion des ressources,

— M. Xavier BOUCHÉ-PILLON, attaché principal d'administrations parisiennes, chef du Bureau des moyens généraux et du budget.

Service de la gestion des ressources :

— M. Eric CALLET, attaché principal d'administrations parisiennes, détaché dans l'emploi de chef de service administratif, chef du Service de la gestion des ressources.

En cas d'absence ou d'empêchement :

— M. Xavier BOUCHÉ-PILLON, attaché principal d'administrations parisiennes, chef du Bureau des moyens généraux et du budget.

Bureau des marchés et des subventions :

— M. Eric CALLET, attaché principal d'administrations parisiennes, détaché dans l'emploi de chef de service administratif, chef du Service de la gestion des ressources et chef du bureau.

En cas d'absence ou d'empêchement :

— Mme Pascale TILLY, attachée d'administrations parisiennes,

— Mme Karine MULLER MARIN, attachée d'administrations parisiennes.

Bureau des moyens généraux et du budget :

— M. Xavier BOUCHÉ-PILLON, attaché principal d'administrations parisiennes, chef du bureau.

En cas d'absence ou d'empêchement :

— M. Grégory COMBET, secrétaire administratif.

Bureau de la Santé Scolaire et des Centres d'Adaptation Psycho-Pédagogique (C.A.P.P.) :

— Mme Geneviève RICHARD, médecin hors classe, chef du bureau.

En cas d'absence ou d'empêchement :

— Mme Anne THÉRY, médecin hors classe.

Bureau du service social scolaire :

— Mme Marie-Hélène POTAPOV, conseillère socio-éducative, chef du bureau.

En cas d'absence ou d'empêchement :

— Mme Marie-Joëlle IRBAH, conseillère socio-éducative.

Bureau des centres de santé :

— M. Jean-Loup THÉRY, médecin hors classe, chef du bureau.

En cas d'absence ou d'empêchement :

— M. Eric CALLET, attaché principal d'administrations parisiennes, détaché dans l'emploi de chef de service administratif, chef du Service de la gestion des ressources,

— M. Xavier BOUCHÉ-PILLON, attaché principal d'administrations parisiennes, chef du Bureau des moyens généraux et du budget.

Bureau des centres médico-sociaux, sida, IST, cancer et prévention précarité :

— M. Nicolas BOO, médecin 1^{re} classe, chef du bureau.

En cas d'absence ou d'empêchement :

— M. Eric CALLET, attaché principal d'administrations parisiennes, détaché dans l'emploi de chef de service administratif, chef du Service de la gestion des ressources,

— M. Xavier BOUCHÉ-PILLON, attaché principal d'administrations parisiennes, chef du Bureau des moyens généraux et du budget.

Bureau des vaccinations et de la cellule tuberculose :

— Mme Sylvie LARNAUDIE, médecin hors classe, chef du bureau.

En cas d'absence ou d'empêchement :

— M. Arthur FOURNIER, médecin 2^e classe.

Bureau de la santé environnementale et de l'hygiène :

— M. Fabien SQUINAZI, Directeur de laboratoire de classe exceptionnelle, chef du bureau.

Laboratoire d'Hygiène de la Ville de Paris (L.H.V.P.) :

— M. Fabien SQUINAZI, Directeur de laboratoire de classe exceptionnelle, Directeur du laboratoire.

En cas d'absence ou d'empêchement :

— M. Yvon LE MOULLEC, Directeur de laboratoire de la Commune de Paris, adjoint au Directeur du laboratoire,

— Mme Sylvie DUBROU, Directrice de laboratoire de la Commune de Paris, adjointe au Directeur du laboratoire,

— Mme Françoise LE BOZEC, ingénieur hygiéniste divisionnaire de classe exceptionnelle.

Laboratoire Saint-Marcel

— Mme Anne COLLIGNON, ingénieur hygiéniste divisionnaire de classe exceptionnelle, chef du laboratoire.

Laboratoire d'Etude des Particules Inhalées (L.E.P.I.) :

— Mme Marie-Annick BILLON-GALLAND, technicienne de laboratoire, cadre supérieur de santé, chef du laboratoire.

Service Municipal d'Actions de Salubrité et d'Hygiène (S.M.A.S.H.) :

— M. Fabien SQUINAZI, Directeur de laboratoire de classe exceptionnelle, chef du service.

En cas d'absence ou d'empêchement :

— M. Marc EVEN, chef d'exploitation, adjoint au chef du service.

SOUS-DIRECTION DES ACTIONS FAMILIALES ET EDUCATIVES

Service des missions d'appui et de gestion

— Mme Lorraine BOUTTES, administratrice hors classe de la Ville de Paris, chef du service.

Bureau de gestion financière :

— Mme Elisabeth STIRNEMANN, attachée principale d'administrations parisiennes, chef du bureau.

En cas d'absence ou d'empêchement :

— Mme Solange CATTEAU, attachée d'administrations parisiennes.

Les délégations de signature de Mmes Elisabeth STIRNEMANN et Solange CATTEAU sont également données pour tout mouvement de fonds ou de valeurs mobilières à effectuer sur les legs, au profit de l'aide sociale à l'enfance, des éta-

blissements départementaux de l'aide sociale à l'enfance ou sur les successions d'anciens pupilles.

— M. Christophe LÉGER, secrétaire administratif d'administrations parisiennes et Mlle France VACHON, secrétaire administrative d'administrations parisiennes, pour les pièces comptables et administratives.

Bureau des affaires juridiques :

En cas d'absence ou d'empêchement :

— Mme Chantal REY, secrétaire administrative de classe supérieure d'administrations parisiennes, adjointe au chef du bureau.

Bureau de l'aide sociale à l'enfance :

— M. Cyrille PAJOT, attaché principal d'administrations parisiennes, chef du bureau,

— Mme Elisabeth KUCZA, inspectrice technique, adjointe au chef du bureau.

Secteurs de l'aide sociale à l'enfance :

Secteurs 1^{er} et 17^e :

— M. Michel LE ROY, attaché d'administrations parisiennes, responsable des secteurs.

En cas d'absence ou d'empêchement :

— Mme Sylvia BOLOSIER-DECAUX, conseillère socio-éducative, adjointe au responsable des secteurs.

Secteurs 2 et 11^{es} :

— Mme Marie-Elise COTTET, conseillère socio-éducative, responsable des secteurs.

En cas d'absence ou d'empêchement :

— Mme Florence DUPRÉ, conseillère socio-éducative, adjointe à la responsable des secteurs.

Secteurs 3, 4 et 12^{es} :

— M. Jean-Louis GORCE, attaché d'administration parisienne, responsable des secteurs.

En cas d'absence ou d'empêchement :

— Mme Anne Perrine DEPAY, conseillère socio-éducative, adjointe au responsable des secteurs.

Secteurs des 5, 6 et 14^{es} :

— M. Serge CHARRIEAU, attaché d'administrations parisiennes, responsable des secteurs.

En cas d'absence ou d'empêchement :

— Mme Fabienne MEAUDE, conseillère socio-éducative, adjointe au responsable des secteurs.

Secteurs 7, 15 et 16^{es} :

— Mme Dominique JANET, conseillère socio-éducative, responsable des secteurs.

En cas d'absence ou d'empêchement :

— Mme Geneviève DUPONT-PALOMA-PADILLA, conseillère socio-éducative, adjointe à la responsable des secteurs.

Secteurs 8 et 13^{es} :

— Mme Esther UZAN, attachée d'administrations parisiennes, responsable des secteurs.

En cas d'absence ou d'empêchement :

— Mme Catherine CLARENCON, conseillère socio-éducative, adjointe à la responsable des secteurs.

Secteurs 9 et 10^{es} :

— Mme Brigitte PATAUX, conseillère socio-éducative, responsable des secteurs.

En cas d'absence ou d'empêchement :

— Mme Sylvie ALCESILAS-NOACCO, conseillère socio-éducative, adjointe à la responsable des secteurs.

Secteur 18° :

— Mme Sabine LAURENT, attachée principale d'administrations parisiennes, responsable du secteur (lettres de A à J),

— Mme Danièle MUGUET, attachée d'administrations parisiennes, responsable du secteur (lettres de K à Z).

En cas d'absence ou d'empêchement :

— Mme Valérie BONNEMAINS-LUTHER, conseillère socio-éducative, adjointe à la responsable du secteur (lettres de A à J).

Secteur 19° :

— Mme Sophie GOLDENBERG, attachés d'administrations parisiennes, responsable du secteur (lettre A à K),

— M. Gérard DEVILLERS, attaché d'administrations parisiennes, responsable du secteur (lettres de L à Z).

En cas d'absence ou d'empêchement :

— Mme Annie TOCHE, conseillère socio-éducative, adjointe à la responsable du secteur (lettres A à K).

— Mme Christelle FRANGEUL, conseillère socio-éducative, adjointe au responsable du secteur (lettres de L à Z).

Secteur 20° :

— Mme Emilie NOIROT, attachée d'administrations parisiennes, responsable du secteur (lettres de A à K),

— Mme Doris-Ellen DISS, conseillère socio-éducative, responsable du secteur 20° (lettres L à Z).

En cas d'absence ou d'empêchement :

— Mme Maryse BOUTET, conseillère socio-éducative, adjointe à la responsable du secteur (lettres de A à K),

— M. Jean-Michel RAVILY, conseiller socio-éducatif, adjoint à la responsable du secteur (lettres L à Z).

Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (C.R.I.P. 75) :

— Mme Catherine RÉVEILLÈRE, attachée principale d'administrations parisiennes, responsable de la cellule.

En cas d'absence ou d'empêchement :

— Mme Corinne PESCADOR, conseillère socio-éducative, adjointe à la responsable de la cellule.

Cellule de l'action départementale envers les mères isolées avec enfants :

— Mme Catherine GORCE, conseillère socio-éducative, responsable de la cellule

Cellule d'accueil des mineurs isolés étrangers :

— Mme Louissette MAURY, attachée d'administrations parisiennes, responsable de la cellule.

En cas d'absence ou d'empêchement :

— Mme Catherine GORCE, conseillère socio-éducative, responsable de la Cellule de l'action départementale envers les mères isolées avec enfants.

Bureau de l'accueil familial départemental :

— Mme Anne-Laure HOCHEDÉZ PLANCHE, attachée principale d'administrations parisiennes, chef du bureau.

En cas d'absence ou d'empêchement :

— Mme Sylvie SALAGNAC, attachée d'administrations parisiennes stagiaire, adjointe au chef du bureau.

Pour les documents relatifs à la paie et au chômage des assistantes maternelles :

— Mme Martine CHEVAL, secrétaire administrative de classe supérieure d'administrations parisiennes.

En cas d'absence ou d'empêchement :

— Mme Françoise SEIGNEURET, secrétaire administrative d'administrations parisiennes.

Services d'accueil familial du Département de Paris :

Service d'accueil familial du Département de Paris de Bourg la Reine :

— Mme Dominique MAINEZ, attachée principale d'administrations parisiennes, détachée dans l'emploi de chef de service administratif, Directrice du service.

En cas d'absence ou d'empêchement :

— Mme Martine MIRET, conseillère socio-éducative, adjointe à la Directrice.

Service d'accueil familial du Département de Paris d'Enghien :

— M. Bernard FAVAREL, attaché d'administrations parisiennes, Directeur du service.

En cas d'absence ou d'empêchement :

— M. Jean-Luc AUBERTON, attaché principal d'administrations parisiennes, adjoint au Directeur du service.

Service d'accueil familial du Département de Paris de Montfort l'Amaury :

— Mme Christine LEPERS, conseillère socio-éducative, directrice du service.

En cas d'absence ou d'empêchement :

— M. Marc ROSE, conseiller socio-éducatif, adjoint à la Directrice du service.

Service d'accueil familial du Département de Paris de Bel-lême :

— M. Dominique FROGER, conseiller socio-éducatif, Directeur du service.

En cas d'absence ou d'empêchement :

— Mme Dominique JOLY, infirmière de classe supérieure, adjointe au Directeur du service.

— Mme Ghislaine GAUCHE, secrétaire administrative de classe supérieure d'administrations parisiennes.

Service d'accueil familial du Département de Paris d'Alençon :

— M. Jean-Luc GIRARD, attaché d'administrations parisiennes, Directeur du service.

En cas d'absence ou d'empêchement :

— Mme Céline VALETTE, conseillère socio-éducative, adjointe au Directeur du service.

Service d'accueil familial du Département de Paris d'Ecommoy :

— Mme Marie-Claude JULIENNE, conseillère socio-éducative, Directrice du service.

En cas d'absence ou d'empêchement :

— Mme Christine MAHMOUD, conseillère socio-éducative stagiaire, adjointe au Directeur du service.

Service d'accueil familial du Département de Paris de Sens :

— M. Eric CHAILLET, attaché d'administrations parisiennes, Directeur du service

En cas d'absence ou d'empêchement :

— M. Patrick PASCAL, conseiller socio-éducatif, adjoint au Directeur.

Service d'accueil familial du Département de Paris d'Auxerre :

— M. Eric CHAILLET, attaché d'administrations parisiennes, Directeur du service.

En cas d'absence ou d'empêchement :

— Mme Marie-Christine BATY, conseillère socio-éducative, adjointe au Directeur du service.

Service d'accueil familial du Département de Paris :

— Mme Corinne VARNIER, conseillère socio-éducative, Directrice du service.

En cas d'absence ou d'empêchement :

— Mme Muriel LONG, conseillère socio-éducative, adjointe à la Directrice du service.

Bureau des établissements départementaux :

— Mme Elisabeth SÉVENIER-MULLER, attachée principale d'administrations parisiennes, chef du bureau.

En cas d'absence ou d'empêchement :

— Mlle Perrine FOUQUET, attachée d'administrations parisiennes, adjointe au chef de bureau.

Pour leurs sections respectives :

— Mme Martine AGIÉ, attachée principale d'administrations parisiennes.

En cas d'absence ou d'empêchement :

— Mme Corinne TEYSSÉDOU, attachée d'administrations parisiennes,

— M. François LEVIN, attaché d'administrations parisiennes,

— M. Marc BALZARINI, secrétaire administratif d'administrations parisiennes,

— Mme Audrey HENRY, secrétaire administrative d'administrations parisiennes.

Pour leurs établissements respectifs :

Centre d'accueil Saint-Vincent de Paul :

— M. Jean-Claude BERNADAT, Directeur.

Centre d'observation d'Annet sur Marne :

— Mlle Marion GOUTTE, Directrice.

Centre éducatif et de formation professionnelle Greban de Pontourny :

— M. Yves GODARD, Directeur.

Etablissement Départemental de l'Aide Sociale à l'Enfance de l'Ouest Parisien (EDASEOP) :

— M. Didier PETIT, Directeur.

Centre éducatif Dubreuil :

— Mme Annie ACHARD-BORDESSOULLES, Directrice.

Foyer Tandou :

— Mme Sylviane CORDIER, Directrice.

Centre maternel « Ledru-Rollin Nationale » :

— M. Pierre TUAUDEN, Directeur.

Centre éducatif et de formation professionnelle d'Alembert :

— Mme Morgane NICOT, Directrice.

Centre éducatif et de formation professionnelle Le Nôtre :

— M. Jean-Claude LEBRETON, Directeur.

Centre éducatif et de formation professionnelle de Villepreux :

— Mme Isabelle MALTERRE-LIBAN, Directrice.

Centre éducatif et de formation professionnelle de Bénerville :

— M. Léon FORYS, Directeur.

Centre Michelet :

— M. Xavier POULAIN, Directeur.

Foyer Melingue :

— Mme Brigitte DELUOL, Directrice par intérim.

Foyer des Récollets :

— Mme Nicole GAIME, Directrice.

Bureau des actions éducatives :

— Mme Angèle ARCHIMBAUD, attachée principale d'administrations parisiennes, chef du Bureau des actions éducatives.

En cas d'absence ou d'empêchement :

— Mlle Kounouho AMOU, attachée d'administrations parisiennes, adjointe au chef du bureau,

— Mme Laurence CARRÉ, attachée d'administrations parisiennes, adjointe au chef du bureau.

Bureau des activités de prévention pour la jeunesse :

— M. Pierre-François SALVIANI, attaché principal d'administrations parisiennes, chef du bureau.

En cas d'absence ou d'empêchement :

— Mme Claire PROST, attachée d'administrations parisiennes.

Bureau des adoptions :

— M. Robert PAVY, attaché principal d'administrations parisiennes, chef du bureau.

En cas d'absence ou d'empêchement :

— Mme Odile SCANLON, conseillère socio-éducative.

Délégation de signature est donnée aux travailleurs sociaux dont les noms suivent pour établir les procès-verbaux de recueil des enfants de l'aide sociale à l'enfance, en vue de leur prise en charge en qualité de pupille de l'Etat (dispositions de l'article L. 224-5 du Code de l'action sociale et des familles) :

— Mme Sylvie ROMANO, assistante socio-éducative,

— Mme Anne BAROUSSE, assistante socio-éducative,

— Mme Mireille BLANCOTTE, assistante socio-éducative,

— M. Patrick BONNAIRE, assistant socio-éducatif,

— Mme Rachida DJAIFRI, assistante socio-éducative,

— M. Mustapha TAJJI, assistant socio-éducatif,

— Mme Odile SCANLON, conseillère socio-éducative,

— Mme Christine LISSILOUR, assistante socio-éducative,

— Mme Laurence OLLIVIER, assistante socio-éducative,

— Mme Christine EYMARD, assistante socio-éducative,

— Mme Catherine ALBOUY, assistante socio-éducative,

— Mme Sylvaine ZINSMEISTER, assistante socio-éducative,

— Mme Caroline DOLÉ-TENCE, assistante socio-éducative,

— Mme Sylvie DHERMAIN, assistante socio-éducative,

— Mme Martine LHULLIER, assistante socio-éducative.

SOUS-DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE

Bureau des actions en direction des personnes âgées :

— Mme Odile MORILLEAU, attachée principale d'administrations parisiennes, détachée dans l'emploi de chef de service administratif d'administrations parisiennes, chef du bureau,

— M. Didier JOLIVET, attaché d'administrations parisiennes, adjoint à la chef du bureau,

— Mme Marie-Christine LAFARGUE, attachée d'administrations parisiennes, pour son secteur d'activité (aide à domicile),

— M. Jérémie SUISSA, attaché d'administrations parisiennes.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Odile MORILLEAU, chef du Bureau des actions en direction des personnes âgées, délégation de signature est également donnée à Mme Geneviève MARC, chef du Bureau des actions en direction des personnes handicapées.

Bureau des actions en direction des personnes handicapées :

— Mme Geneviève MARC, attachée principale d'administrations parisiennes, chef du bureau,

— Mme Véronique POIRSON, attachée d'administrations parisiennes,
 — Mme Emmanuelle NEZ, attachée d'administrations parisiennes,

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Geneviève MARC, chef du Bureau des actions en direction des personnes handicapées, délégation de signature est également donnée à Mme Odile MORILLEAU, chef du Bureau des actions en direction des personnes âgées.

Equipe médico-sociale pour l'Allocation Personnalisée Automatique :

— Mme Françoise PATHIER, conseillère socio-éducative, responsable de l'équipe.

Bureau de la réglementation :

— Mlle Marie-Ange BOUET, attachée principale d'administrations parisiennes, chef du bureau.

En cas d'absence ou d'empêchement :

— Mme Lourdes DIEGUEZ, attachée d'administrations parisiennes,

— M. Bertrand ARZEL, attaché d'administrations parisiennes,

— M. Joffrey BARBAGALLO, attaché d'administrations parisiennes.

Service des prestations :

— Mme Michèle PEYRAUD, attachée principale d'administrations parisiennes, détachée dans l'emploi de chef de service administratif, chef du service.

Bureau des prestations aux personnes âgées :

— Mme Danielle LAURINO, attachée d'administrations parisiennes, adjointe à la chef du bureau,

Bureau des prestations aux personnes handicapées :

— Mme Marie-Paule BEOUTIS, attachée d'administrations parisiennes, chef du bureau.

Bureau des prestations sociales générales :

— Mme Servanne JOURDY, attachée principale d'administrations parisiennes, chef du bureau.

COMMISSION DES MARCHES

Délégation de signature est également donnée aux agents membres de la « Commission des Marchés » dans le cadre des compétences qui sont dévolues à cette commission, d'une part pour ouvrir les plis en appels d'offres, d'autre part pour participer aux procédures formalisées négociées (article 35), ainsi qu'aux procédures de l'article 30 et aux procédures adaptées (article 28) concernant les marchés supérieurs à 90 000 Euros H.T. :

— Mme Martine BRANDELA, sous-directrice de l'administration générale, du personnel et du budget, en qualité de présidente,

— M. Sylvain ECOLE, administrateur, chef du Service du budget, du contrôle de gestion et de la prospective, en qualité de membre titulaire.

En cas d'absence ou d'empêchement du président, délégation est donnée à M. Sylvain ECOLE, en qualité de président suppléant.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de la présidente et de son suppléant, délégation est donnée à Mlle Caroline WYBIERALA, attachée principale d'administrations parisiennes en qualité de présidente suppléante.

— Mlle Caroline WYBIERALA, attachée principale d'administrations parisiennes, adjointe au chef du Service du budget, du contrôle de gestion et de la prospective, en qualité de membre titulaire,

— Mme Marianne HAUSER, attachée d'administrations parisiennes du Service du budget, du contrôle de gestion et de la prospective, en qualité de membre titulaire,

— Mme Rose-Marie DESCHAMPS, chargée de mission cadre supérieure du Service du budget, du contrôle de gestion et de la prospective, en qualité de membre suppléant,

— M. Jérôme ECKER, secrétaire administratif d'administrations parisiennes du Service du budget, du contrôle de gestion et de la prospective, en qualité de membre suppléant,

— Mme Christine ROUSSEAU, attachée d'administrations parisiennes du Service du budget, du contrôle de gestion et de la prospective, en qualité de membre suppléant,

— M. Stéphane DERENNE, attaché d'administrations parisiennes, en qualité de membre suppléant,

— Mlle Agnès LAROCHE, secrétaire administrative d'administrations parisiennes au Service du budget, du contrôle de gestion et de la prospective, en qualité de membre suppléant,

— Mlle Nathalie VERNIER, secrétaire administrative d'administrations parisiennes au Service du budget, du contrôle de gestion et de la prospective, en qualité de membre suppléant.

Art. 3. — Ces dispositions ne sont toutefois pas applicables :

— aux rapports et communications au Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général et à son bureau,

— aux arrêtés de subvention, sauf aux arrêtés accordant des subventions aux organismes privés gestionnaires d'établissements de garde d'enfants,

— aux arrêtés d'autorisation d'ouverture et d'agrément des pouponnières, des crèches, des haltes-garderies et jardins d'enfants dépendant des collectivités publiques,

— aux opérations d'ordonnancement,

— aux virements de crédits, sauf dans les limites autorisées par le Conseil de Paris siégeant de formation de Conseil Général,

— aux arrêtés d'engagement d'autorisation de programme,

— aux arrêtés portant création ou suppression des régies d'avances ou de régies de recettes,

— aux mémoires en défense ou recours pour excès de pouvoir,

— aux actions d'acquisition, de cession ou portant promesse de vente du domaine départemental,

— aux actions portant location d'immeubles pour le compte du département,

— aux ordres de mission pour les déplacements de la Directrice,

— aux décisions prononçant des peines disciplinaires supérieures à cinq jours de mise à pied.

Art. 4. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Art. 5. — Les dispositions de l'arrêté du 21 mars 2008 déléguant la signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général à Mme Geneviève GUEYDAN, Directrice Générale de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé, sont abrogées.

Art. 6. — Ampliation du présent arrêté sera adressée :

— à M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet du Département de Paris ;

— à M. le Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région d'Ile-de-France ;

— aux intéressés.

Fait à Paris, le 3 mai 2010

Bertrand DELANOË

AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS ORGANISMES DIVERS

Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Arrêté n° 2010-0608 portant ouverture d'un concours sur titres, complété d'épreuves, pour le recrutement d'un adjoint technique de 1^{re} classe — spécialité maçon.

Le Maire de Paris,
Président du Conseil d'Administration
du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu les articles L. 123-4 et suivants du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu les articles R. 123-43 modifié et R. 123-44 du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'arrêté en date du 20 mai 2009 portant délégation de signature du Maire de Paris, Président du Conseil d'Administration du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, à Mme Laure de la BRETÈCHE, Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° 77 en date du 28 juin 2007 fixant les dispositions statutaires applicables au corps des adjoints techniques du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

Vu la délibération n° 66 en date du 10 juillet 2008 fixant les spécialités professionnelles des adjoints techniques du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

Vu la délibération modifiée n° E 5 du 29 octobre 1996 fixant la liste des corps du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris dont l'accès est ouvert aux ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne autre que la France ;

Vu la délibération n° 136-1 du 5 octobre 2007 fixant les modalités d'organisation, la nature et le programme des épreuves du concours sur titres, complété d'épreuves, d'adjoint technique de 1^{re} classe — spécialité maçon ;

Arrête :

Article premier. — Un concours sur titres, complété d'épreuves, pour le recrutement au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, des adjoints techniques de 1^{re} classe — spécialité maçon, sera organisé à partir du mardi 21 septembre 2010.

Art. 2. — Le nombre de candidats qui pourront être déclarés admis à l'emploi considéré est fixé à 1.

Art. 3. — Les épreuves de sélection de dossiers, de pratique et d'oral se dérouleront à Paris et/ou en proche banlieue.

Art. 4. — Les dossiers de candidature pourront être retirés du jeudi 3 juin au lundi 5 juillet 2010 inclus au bureau des Concours (B-6333) du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris — 5, boulevard Diderot, 75589 Paris Cedex 12.

Les demandes de dossiers faites par voie postale devront être accompagnées d'une enveloppe autocollante, format 32 cm x 22,5 cm, libellée aux nom et adresse du candidat et affranchie à 1,35 € (tarif en vigueur à la date des inscriptions).

Art. 5. — La période du dépôt des dossiers d'inscription est fixée du jeudi 3 juin au lundi 5 juillet 2010 inclus - 16 h 30. Feront l'objet d'un rejet, les dossiers d'inscription déposés ou expédiés après cette date (le cachet de la poste faisant foi).

Art. 6. — La composition du jury sera fixée par un arrêté ultérieur.

Art. 7. — Le Chef du Service des Ressources Humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 3 mai 2010

Pour le Maire de Paris
Président du Conseil d'Administration
et par délégation,
Le Directeur Adjoint
Sylvain MATHIEU

Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Arrêté n° 2010-0609 portant ouverture d'un concours sur titres, complété d'épreuves, pour le recrutement d'adjoints techniques de 1^{re} classe — spécialité lingère.

Le Maire de Paris,
Président du Conseil d'Administration
du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu les articles L. 123-4 et suivants du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu les articles R. 123-43 modifié et R. 123-44 du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'arrêté en date du 20 mai 2009 portant délégation de signature du Maire de Paris, Président du Conseil d'Administration du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, à Mme Laure de la BRETÈCHE, Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° 77 en date du 28 juin 2007 fixant les dispositions statutaires applicables au corps des adjoints techniques du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

Vu la délibération n° 66 en date du 10 juillet 2008 fixant les spécialités professionnelles des adjoints techniques du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

Vu la délibération modifiée n° E 5 du 29 octobre 1996 fixant la liste des corps du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris dont l'accès est ouvert aux ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne autre que la France ;

Vu la délibération n° 70 du 10 juillet 2008 fixant les modalités d'organisation, la nature et le programme des épreuves du concours sur titres, complété d'épreuves, d'adjoint technique de 1^{re} classe — spécialité lingère ;

Arrête :

Article premier. — Un concours sur titres, complété d'épreuves, pour le recrutement au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, des adjoints techniques de 1^{re} classe — spécialité lingère, sera organisé à partir du jeudi 23 septembre 2010.

Art. 2. — Le nombre de candidats qui pourront être déclarés admis à l'emploi considéré est fixé à 2.

Art. 3. — Les épreuves de sélection de dossiers, de pratique et d'oral se dérouleront à Paris et/ou en proche banlieue.

Art. 4. — Les dossiers de candidature pourront être retirés du jeudi 3 juin au lundi 5 juillet 2010 inclus au bureau des

concours (B-6333) du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris — 5, boulevard Diderot, 75589 Paris Cedex 12.

Les demandes de dossiers faites par voie postale devront être accompagnées d'une enveloppe autocollante, format 32 cm x 22,5 cm, libellée aux nom et adresse du candidat et affranchie à 1,35 € (tarif en vigueur à la date des inscriptions).

Art. 5. — La période du dépôt des dossiers d'inscription est fixée du jeudi 3 juin au lundi 5 juillet 2010 inclus - 16 h 30. Feront l'objet d'un rejet, les dossiers d'inscription déposés ou expédiés après cette date (le cachet de la poste faisant foi).

Art. 6. — La composition du jury sera fixée par un arrêté ultérieur.

Art. 7. — Le Chef du Service des Ressources Humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 3 mai 2010

Pour le Maire de Paris,
Président du Conseil d'Administration
et par délégation,
Le Directeur Adjoint
Sylvain MATHIEU

Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Arrêté n° 2010-0610 portant ouverture d'un concours interne sur épreuve pour le recrutement de conseillers socio-éducatifs.

Le Maire de Paris,
Président du Conseil d'Administration
du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu les articles L. 123-4 et suivants du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu les articles R. 123-43 modifié et R. 123-44 du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'arrêté en date du 20 mai 2009 portant délégation de signature du Maire de Paris, Président du Conseil d'Administration du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, à Mme Laure de la BRETÈCHE, Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

Vu la délibération n° E 56-1 du 27 juin 2005 modifiée fixant le statut particulier applicable au corps des conseillers socio-éducatifs du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

Vu la délibération n° 14-2 du 30 mars 2004 fixant les règles d'organisation et la nature des épreuves du concours interne sur épreuves pour le recrutement de conseillers socio-éducatifs au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

Arrête :

Article premier. — Un concours interne sur épreuves pour le recrutement au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris de 2 conseillers socio-éducatifs sera organisé à partir du 20 septembre 2010.

Art. 2. — Les dossiers de candidature pourront être retirés du vendredi 4 juin au mardi 6 juillet 2010 au Service des Ressources Humaines — Section des Concours — Bureau 6333 — 5, boulevard Diderot, 75589 Paris Cedex 12.

Les dossiers demandés par voie postale devront être accompagnés d'une enveloppe autocollante, format 32 cm x 22,5 cm libellée aux nom et adresse du candidat et affranchie à 1,35 € (tarif en vigueur à la date des inscriptions).

La période du dépôt des dossiers d'inscription est fixée du vendredi 4 juin au mardi 6 juillet 2010, à 16 h 30. Feront l'objet d'un rejet, les dossiers d'inscription déposés ou expédiés après cette date (le cachet de la poste faisant foi).

Art. 3. — La composition du jury sera fixée par un arrêté ultérieur.

Art. 4. — Le Chef du Service des Ressources Humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 4 mai 2010

Pour le Maire de Paris,
Président du Conseil d'Administration
et par délégation,
La Directrice Générale
Laure de la BRETÈCHE

COMMUNICATIONS DIVERSES

Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour l'accès au corps des adjoints techniques de la Commune de Paris (F/H) — grade d'adjoint technique principal de 2^e classe — spécialité plombier. — Rappel.

1°/ Un concours externe pour l'accès au corps des adjoints techniques de la Commune de Paris (F/H) — grade d'adjoint technique principal de 2^e classe — dans la spécialité plombier s'ouvrira à Paris ou en proche banlieue à partir du 4 octobre 2010, pour 5 postes.

Ce concours est ouvert aux candidat(e)s remplissant les conditions générales d'accès à la fonction publique.

Les candidat(e)s doivent être titulaires d'un diplôme de niveau V ou justifier d'une équivalence reconnue conformément aux dispositions du décret n° 2007-196 du 13 février 2007 (diplôme ou formation équivalente ou expérience professionnelle d'au moins 3 ans dans la catégorie socio-professionnelle à laquelle la réussite au concours donne accès).

2°/ Un concours interne pour l'accès au corps des adjoints techniques de la Commune de Paris (F/H) — grade d'adjoint technique principal de 2^e classe — dans la spécialité plombier, s'ouvrira à Paris ou en proche banlieue à partir du 4 octobre 2010, pour 4 postes.

Ce concours est ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale ou de la fonction publique hospitalière comptant, au 1^{er} janvier 2010, au moins une année de services civils.

Les candidat(e)s pourront s'inscrire par internet sur www.recrutement.paris.fr du 24 mai au 24 juin 2010 inclus.

Pendant cette même période, les dossiers d'inscription pourront également être retirés et déposés contre la remise d'un accusé de réception à l'accueil du Bureau du recrutement et des concours — 2, rue de Lobau, 75004 Paris, pendant les horaires d'ouverture (de 9 h à 17 h, excepté les samedis, dimanches et jours fériés). Les demandes d'inscription devront obligatoirement être établies au moyen des dossiers de candidature originaux propres à chaque concours et délivrés par la Ville de Paris.

Les demandes de dossiers adressées par voie postale devront être accompagnées d'une enveloppe, format 32 x 22,5 cm, libellée aux nom et adresse du (de la) candidat(e) et affranchie au tarif en vigueur pour 250 g (2,22 € au 2 mars 2009).

Seuls seront pris en compte les dossiers d'inscription complets renvoyés ou déposés pendant la période d'inscription (délai de rigueur, le cachet de la Poste ou du bureau du recrutement et des concours faisant foi).

Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour l'accès au corps des adjoints techniques de la Commune de Paris (F/H) — grade d'adjoint technique principal de 2^e classe — spécialité menuisier. — Dernier rappel.

1^o/ Un concours externe pour l'accès au corps des adjoints techniques de la Commune de Paris (F/H) — grade d'adjoint technique principal de 2^e classe — dans la spécialité menuisier, s'ouvrira à partir du 4 octobre 2010 à Paris ou en proche banlieue, pour 4 postes.

Les candidats doivent être titulaires d'un diplôme de niveau V (BEP, CAP, ...) ou justifier d'une équivalence reconnue conformément aux dispositions du décret n° 2007-196 du 13 février 2007.

2^o/ Un concours interne pour l'accès au corps des adjoints techniques de la Commune de Paris (F/H) — grade d'adjoint technique principal de 2^e classe — dans la spécialité menuisier des bâtiments, s'ouvrira à partir du 4 octobre 2010 à Paris ou en proche banlieue, pour 5 postes.

Il est ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale ou de la fonction publique hospitalière comptant, au 1^{er} janvier 2010, au moins une année de services civils.

Les candidats pourront s'inscrire par internet sur www.recrutement.paris.fr du 24 mai au 24 juin 2010 inclus.

Pendant cette même période, les dossiers d'inscription pourront également être retirés et déposés contre la remise d'un accusé de réception à l'accueil du Bureau du recrutement et des concours — 2, rue de Lobau, 75004 Paris, pendant les horaires d'ouverture (de 9 h à 17 h, excepté les samedis, dimanches et jours fériés). Les demandes d'inscription devront obligatoirement être établies au moyen des dossiers de candidature originaux propres à chaque concours et délivrés par la Ville de Paris.

Les demandes de dossiers adressées par voie postale devront être accompagnées d'une enveloppe, format 32 x 22,5 cm, libellée aux nom et adresse du (de la) candidat(e) et affranchie au tarif en vigueur pour 250 g (2,22 € au 2 mars 2009).

Seuls seront pris en compte les dossiers d'inscription complets renvoyés ou déposés pendant la période d'inscription (délai de rigueur, le cachet de la Poste ou du bureau du recrutement et des concours faisant foi).

Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour l'accès au corps des adjoints techniques de la Commune de Paris (F/H) — grade d'adjoint technique principal de 2^e classe — spécialité maintenance des bâtiments. — Rappel.

1^o/ Un concours externe pour l'accès au corps des adjoints techniques de la Commune de Paris (F/H) — grade d'adjoint technique principal de 2^e classe — dans la spécialité maintenance des bâtiments, s'ouvrira à partir du 4 octobre 2010 à Paris ou en proche banlieue, pour 5 postes.

Les candidats doivent être titulaires d'un diplôme de niveau V ou justifier d'une équivalence reconnue conformément aux dispositions du décret n° 2007-196 du 13 février 2007.

2^o/ Un concours interne pour l'accès au corps des adjoints techniques de la Commune de Paris (F/H) — grade d'adjoint technique principal de 2^e classe — dans la spécialité maintenance des bâtiments, s'ouvrira à partir du 4 octobre 2010 à Paris ou en proche banlieue, pour 5 postes.

Il est ouvert aux fonctionnaires et agents non-titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale ou de la fonction publique hospitalière comptant, au 1^{er} janvier 2010, au moins une année de services civils.

Les candidats pourront s'inscrire par internet sur www.recrutement.paris.fr du 24 mai au 24 juin 2010 inclus.

Pendant cette même période, les dossiers d'inscription pourront également être retirés et déposés contre la remise d'un accusé de réception à l'accueil du Bureau du recrutement et des concours — 2, rue de Lobau, 75004 Paris, pendant les horaires d'ouverture (de 9 h à 17 h, excepté les samedis, dimanches et jours fériés).

Les demandes de dossiers adressées par voie postale devront être accompagnées d'une enveloppe, format 32 x 22,5 cm, libellée aux nom et adresse du candidat et affranchie au tarif en vigueur (2,22 € au 2 mars 2009). Les demandes d'inscription devront obligatoirement être établies au moyen des dossiers de candidature originaux délivrés par la Ville de Paris.

Seuls seront pris en compte les dossiers d'inscription complets et renvoyés ou déposés pendant la période d'inscription (délai de rigueur, le cachet de la Poste ou du Bureau du recrutement et des concours faisant foi).

Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture de deux concours pour l'accès au corps des bibliothécaires adjoints spécialisés (F/H) de la Commune de Paris. — Rappel.

1^o/ Un concours externe pour l'accès au corps des bibliothécaires adjoints spécialisés (F/H) de la Commune de Paris s'ouvrira, à partir du 4 octobre 2010, pour 10 postes.

Les candidat(e)s devront être titulaires d'un Diplôme Universitaire de Technologie (D.U.T.) ou d'un Diplôme d'Etudes Universitaires Scientifiques et Technologiques (D.E.U.S.T.) des métiers du livre et de la documentation, ou justifier d'une équivalence reconnue conformément aux dispositions du décret n° 2007-196 du 3 février 2007 (diplôme ou formation équivalente ou expérience professionnelle d'au moins 3 ans dans l'exercice d'une profession comparable par sa nature et son niveau à celle à laquelle la réussite du concours donne accès).

2^o/ Un concours interne pour l'accès au corps des bibliothécaires adjoints spécialisés (F/H) de la Commune de Paris s'ouvrira, à partir du 4 octobre 2010, pour 10 postes.

Les candidats doivent être fonctionnaire ou agent(e) non titulaire de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale ou de la fonction publique hospitalière. Ils doivent en outre justifier de quatre années de services publics au 1^{er} janvier 2010, et être en fonctions au jour des épreuves écrites d'admissibilité.

Les candidat(e)s pourront s'inscrire du 24 mai au 24 juin 2010 inclus par voie télématique sur www.paris.fr ou sur www.recrutement.paris.fr.

Les dossiers d'inscription pourront également être retirés ou demandés pendant cette même période à la Direction des Ressources Humaines — Bureau du recrutement et des concours — 2, rue de Lobau, 75004 Paris.

Les demandes de dossiers adressées par voie postale devront être accompagnées d'une enveloppe, format 32 x 22,5 libellée aux nom et adresse du (de la) candidat(e) et affranchie à

2,22 €. Les demandes d'inscription devront obligatoirement être établies au moyen des dossiers de candidature originaux propres à chaque concours délivrés par la Ville de Paris.

Seuls seront pris en compte les dossiers d'inscription complets et renvoyés ou déposés pendant la période d'inscription (délai de rigueur, le cachet de la poste ou du bureau du recrutement et des concours faisant foi).

Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture d'un concours public sur titres pour l'accès au corps des puéricultrices (F/H) de la Commune de Paris. — Rappel.

Un concours public sur titres pour l'accès au corps des puéricultrices (F/H) de la Commune de Paris sera ouvert à partir du 4 octobre 2010, pour 60 postes, à Paris ou en proche banlieue.

Ce concours est ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'Etat de puéricultrice ou de l'un des diplômes admis en équivalence par arrêté du Ministre chargé de la Santé ou susceptibles d'en justifier la possession dans les huit mois qui suivent les résultats du concours.

Les candidats pourront s'inscrire par internet sur www.recrutement.paris.fr du 24 mai au 24 juin 2010.

Pendant cette même période, les dossiers d'inscription pourront être également retirés contre la remise d'un accusé de réception à l'accueil du Bureau du recrutement et des concours — 2, rue de Lobau, 75004 Paris, pendant les horaires d'ouverture.

Les demandes de dossiers adressées par voie postale devront être accompagnées d'une enveloppe, format 32 x 22,5, libellée aux nom et adresse du candidat et affranchie au tarif en vigueur pour 250 g.

Les demandes d'inscription devront obligatoirement être établies au moyen des dossiers de candidature originaux délivrés par la Ville de Paris.

Les dossiers d'inscription renvoyés ou déposés après le 24 juin 2010 feront l'objet d'un rejet (délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi).

POSTES A POURVOIR

Secrétariat Général de la Ville de Paris. — Avis de vacance de deux postes d'agent de catégorie A (F/H).

Postes numéros : 22401 et 22402

LOCALISATION

Secrétariat Général — Programme Sequana — 163, avenue d'Italie, 75013 Paris — Accès : Métro Place d'Italie.

NATURE DU POSTE

Titre : Chef de projet maîtrise d'ouvrage.

Contexte hiérarchique : sous la responsabilité du Directeur du programme.

Attributions :

Contexte du poste : dans le cadre de son Schéma Directeur Informatique (S.D.I.), la municipalité parisienne a entrepris de se doter de systèmes informatiques performants de gestion des grandes fonctions supports (RH, finances patrimoine, achats, marché, etc.) partagés par l'ensemble des entités organisationnelles (directions, délégations, mairies d'arrondissement). Pour mener à bien cet effort de modernisation, un programme Sequana a été mis en place ; il regroupe tous ces projets SI qui

sont à la fois transverses, de grande ampleur et à enjeux forts (exception : les projets relatifs au domaine RH sont gérés dans le cadre de RH21).

Le programme Sequana comprend dix projets à divers stades d'avancement :

- la mise en place d'un système comptable et financier unique (Alizé) - projet terminé ;

- la gestion de la dématérialisation - la première phase dématérialisation des factures fournisseurs est en voie d'achèvement ;

- la seconde phase qui concerne la dématérialisation des échanges avec la RGF va être lancée ;

- l'informatisation de l'élaboration et la passation des marchés publics (EPM) - projet en voie d'achèvement, la mise en place d'un outil de gestion des opérations de travaux (GO) - déploiement en cours (fin prévue en juin 2010) ;

- la création d'un système unique gérant les stocks les interventions et la maintenance dans les ateliers de la Ville (SIMA) destiné à remplacer les multiples systèmes utilisés par les directions techniques de la Ville - projet en cours - début du déploiement prévu en octobre 2010 ;

- la mise en place d'un système d'information achats - projet en phase de consultation (dialogue compétitif en cours) ;

- le développement d'un système informatique de gestion du patrimoine immobilier - la mise en place du référentiel est achevée ; la prochaine étape devrait concerner la gestion prévisionnelle de la maintenance immobilière ;

- la création d'un référentiel unique des équipements de la Ville - projet terminé ;

- la construction d'un système décisionnel transversal qui permettra la production de tableaux de bord de gestion au niveau global ou par direction et le pilotage de l'activité des collectivités parisiennes - plusieurs projets d'intégration en cours ou en préparation,

- le remplacement de l'outil de préparation budgétaire - non planifié.

Pour réaliser certains de ces projets (Alizé, GO et SIMA), la Ville a choisi le progiciel de gestion intégrée SAP ; un centre de compétence dédié au maintien en condition opérationnelle des systèmes en service basé sur ce progiciel a été créé.

Organisation du programme Sequana :

la maîtrise d'ouvrage de chaque projet est confiée à la Direction pilote sur le domaine fonctionnel concerné. La maîtrise d'œuvre est assurée par la Direction des Systèmes et Technologies de l'Information. La gouvernance de l'ensemble est assurée par la direction de programme dont le responsable est le chargé de mission SDI au Secrétariat Général, qui est assisté d'une équipe de huit chefs de projet maîtrise d'ouvrage (+ secrétariat).

La direction de programme veille au respect de la stratégie arrêtée, coordonne les projets, élabore la politique globale en matière de communication et de conduite du changement, assure la cohérence fonctionnelle d'ensemble et définit les référentiels communs et intervient en tant que de besoin dans le pilotage des projets ou des chantiers constitutifs des projets. Elle gère les dépendances entre projets, veille à la bonne allocation des ressources et assure la consolidation des plannings et des risques gérés au niveau de chaque projet.

Missions et objectifs : au sein de l'équipe Sequana, il (elle) est susceptible de :

- piloter des projets Sequana ou des chantiers constitutifs de ces projets, ex. : reprise des données, conception, conduite du changement, déploiement ;

- participer aux travaux du centre de compétence qui veille au maintien en condition opérationnelle des systèmes en production qui sont basés sur le progiciel de gestion intégré SAP (soit à ce jour Alizé et GO) ;

- assister la direction de programme dans le pilotage d'ensemble de Sequana, en veillant au respect des objectifs et de la trajectoire définis ;

— veiller à la cohérence transversale du pilotage des différents projets, en terme de calendriers, et de synchronisation des jalons communs et des dépendances.

Cette mission peut s'étendre à d'autres projets du Schéma Directeur Informatique ne relevant pas du programme Sequana mais présentant des enjeux particuliers justifiant une implication du Secrétariat Général.

Conditions particulières : l'expérience concrète de mission de pilotage de projet dans un contexte PGI serait un atout supplémentaire.

PROFIL DU CANDIDAT

Qualités requises :

N° 1 : rigueur et fiabilité ;

N° 2 : bonnes capacités d'analyse et de synthèse ;

N° 3 : qualités relationnelles, capacité d'écoute et sens pédagogique ;

N° 4 : clarté d'expression orale et écrite ;

N° 5 : goût pour le travail collectif.

Connaissances particulières : compétences et expérience en matière de pilotage de projet, maîtrise des méthodes et outils d'évaluation, de planification et de reporting.

CONTACT

M. Jean-Pierre BOUVARD — Directeur du programme Sequana — Bureau 610.2 — Secrétariat Général de la Ville de Paris — Hôtel de Ville, 75004 Paris — Téléphone : 01 42 76 43 65 — Mél : jean-pierre.bouvard@paris.fr.

Direction de la Prévention et de la Protection. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H).

Poste numéro : 22464.

LOCALISATION

Direction de la Prévention et de la Protection — Service de l'ingénierie sécuritaire — Caserne Napoléon, place Baudoyer, 75004 Paris — Accès : Métro Hôtel de Ville.

NATURE DU POSTE

Titre : adjoint au chef de service de l'ingénierie sécuritaire.

Attributions : placé au sein de la Sous-Direction de la Protection de la Surveillance, le Service de l'ingénierie sécuritaire est chargé de la sécurisation des équipements municipaux et départementaux, de la protection de ces équipements par télésurveillance, par installation de dispositifs d'alarme anti-intrusion, de contrôle d'accès et/ou de systèmes de vidéosurveillance, et de la réalisation d'audits de sûreté destinés à définir les besoins en matière de protection. Dans ce cadre, le candidat retenu assurera les missions suivantes : l'élaboration des diagnostics de sécurité ; la conduite des audits et leur rédaction ; la participation aux réunions concernant la sécurisation des bâtiments et établissements municipaux ; la rédaction et analyse des marchés publics ; la participation, l'analyse et/ou la rédaction d'études de sûreté publique ; le suivi, la coordination et l'encadrement de projet de sûreté (étude préalable, réalisation, gestion...) ; la présentation des projets et des études aux représentants de l'administration et des élus ; la gestion des relations entre l'administration et les prestataires. Il lui incombera en outre de conseiller les directions et services de la ville en matière de dispositifs de sûreté (anti-intrusion, contrôle d'accès) et de vidéosurveillance. Dans le cadre de ses fonctions d'encadrement et de manage-

ment, il pourra également être amené à traiter de questions relatives à la gestion des ressources humaines : congés, formation professionnelle, avancement. Enfin, il pourra être appelé à assumer des responsabilités au niveau de la direction du service.

PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : Bac + 5 (formation juridique : droit pénal, sécurité publique...).

Qualités requises :

N° 1 : aptitude à l'encadrement ;

N° 2 : qualités rédactionnelles et relationnelles ;

N° 3 : disponibilité, sérieux, réactivité.

CONTACT

M. Michel GIRAUDET — Sous-Directeur de la Protection et de la Surveillance — 32, quai des Célestins, 75004 Paris — Téléphone : 01 42 76 75 51 — Mél : michel.giraudet@paris.fr.

Secrétariat Général de la Ville de Paris. — Avis de vacance d'un poste d'attaché principal d'administrations parisiennes (F/H).

Service : Mission cinéma.

Poste : Chargé de mission.

Contact : M. Michel GOMEZ — Téléphone : 01 44 54 19 68.

Référence : BES 10 G 05 P 32.

Direction de la Prévention et de la Protection. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes (F/H).

Poste : Chef du Service de sécurité de l'Hôtel de Ville.

Contact : M. Michel GIRAUDET — Sous-Directeur de la Protection et de la Surveillance — Téléphone : 01 42 76 75 51.

Référence : BES 10 G 05 40.

Direction des Ressources Humaines. — Avis de vacance de deux postes d'attaché d'administrations parisiennes (F/H).

1^{er} poste :

Service : Bureau des pensions.

Poste : Responsable du secteur indemnisation perte d'emploi.

Contact : Mme Sophie LACHASSE — Chef du Bureau — Téléphone : 01 43 47 60 11.

Référence : BES 10 G 05 36.

2^e poste :

Service : Bureau des pensions.

Poste : Responsable du secteur validations, régime général de retraite et affaires transversales.

Contact : Mme Sophie LACHASSE — Chef du Bureau — Téléphone : 01 43 47 60 11.

Référence : BES 10 G 05 38.

Le Directeur de la Publication :

Nicolas REVEL